



République et Canton de Neuchâtel

COMPTES DE L'ÉTAT

pour l'exercice 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
du 18 février 2013

2 0 1 2

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>	
Résumé	5	
Compte administratif	8	
Evolution des charges et des revenus	9	
Vue d'ensemble	11	
Compte de fonctionnement		
Charges de personnel	17	
Biens, services et marchandises	18	
Intérêts passifs	19	
Amortissements	22	
Parts et contributions sans affectation	23	
Dédommagements à des collectivités publiques	24	
Subventions accordées	25	
Subventions redistribuées	28	
Opérations internes	29	
Recettes fiscales	31	
Revenus des biens	34	
Contributions	35	
Part à des recettes fédérales sans affectation	36	
Dédommagements de collectivités publiques	37	
Subventions acquises	38	
Classification fonctionnelle	39	
Compte des investissements		
Résultats	41	
Récapitulation des investissements et amortissements par département et par objet	44	
Engagements	45	
Crédits supplémentaires et complémentaires	46	
Dépassements de crédits	49	
Bilan		
Actif	51	
Passif	53	
Fonds administrés par l'Etat		
Fonds appartenant à l'Etat	55	
Fonds gérés par l'Etat	55	
Conclusions	56	
Décret	58	
Annexes		
1	Explications sur les variations des recettes fiscales	59
2	Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales	60
3	Valeurs limites selon le frein à l'endettement	61
4	Effectif du personnel	62
5	Comptes 2012 de l'Université	63
6	Evaluation du résultat probable des comptes 2005-2012	65

COMPTES DÉTAILLÉS

Pages

Compte de fonctionnement

Autorités et Chancellerie d'Etat

Grand Conseil	68
Conseil d'Etat	68
Redressement finances et adapt. structure	68
Chancellerie d'Etat, secrétariat	70
Service du Grand Conseil	70
Service d'achat, logistique et imprimés	72

Préposé intercantonal protection données

Préposé intercantonal protection données	74
--	----

Contrôle cantonal des finances

Contrôle cantonal des finances	76
--------------------------------	----

Autorités judiciaires

Secrétariat général	78
Tribunaux d'instance	78
Tribunal cantonal	78
Ministère public	80

DJSF - Justice, sécurité et finances

Secrétariat général	82
Office d'organisation	82
Politique familiale et égalité	82
Service de la justice	82
Service pénitentiaire	84
Service de probation	86
Police neuchâteloise	86
Ecole régionale d'aspirant police (ERAP)	88
Service sécurité civile et militaire	90
Service financier	92
Service des contributions	94
Service juridique	96
Service des ressources humaines	98
Serv. inform. entité neuchâteloise	98
SIEN - Entité neuchâteloise	100
Gérance des immeubles	102
Service des communes	102

DSAS - Santé et affaires sociales

Secrétariat général	104
Service de la santé publique	104
Aide hospitalière	106
Établissements pour personnes âgées	106
Service de l'action sociale	106
Office des bourses	108
Office cantonal de l'assurance-maladie	108
Service protection de l'adulte et jeunesse	110
Service institutions pour adultes et mineurs	110

DGT - Gestion du territoire

Secrétariat général	114
Service cantonal des transports	114
Office du logement	116
Service des ponts et chaussées	116
Service énergie et de l'environnement	118
Service de l'aménagement du territoire	122
Service géomatique et registre foncier	122
Service de la faune, forêts et nature	124
Service des bâtiments	126
Entretien et exploitation des bâtiments	126

DEC - Economie

Secrétariat général	132
Service de statistique	132
Service surveillance et relations travail	134
Service de l'économie	134
Serv. et offices poursuites et faillites	136
Office du registre du commerce	136
Evologia	136
Service de l'emploi	138
AVS/AI	140
Service de l'agriculture	140
Service consommation et aff vétérinaires	144
Service des migrations	146
Service de la cohésion multiculturelle	146

DECS - Education, culture et sports

Secrétariat général	150
Constructions scolaires	150
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	150
Service orient. scol. et professionnelle	152
Service de l'enseignement obligatoire	152
Office de l'enseignement spécialisé	154
Bureau de l'informatique scolaire	156
Centre de psychomotricité	156
Service des formations post-obligatoires	158
Service form. post-obligatoire et orientation	160
Lycée Denis-de-Rougemont	162
Lycée Blaise-Cendrars	164
Lycée Blaise-Cendrars – projets	166
Lycée Jean-Piaget	166
Lycée Jean-Piaget – projets	168
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	168
CPMB - projets, Centre form. prof. métiers bât.	170
CPLN, Centre form. prof. Littoral	172
CPLN - projets, Centre form. prof. Littoral	174
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	176
CIFOM - projets, Centre form. prof. Montagnes	178
Formation HES	178
Université	180
Cité universitaire	180
Service des sports	180
Camps de sports	182
Jeunesse et sport	182
Service des affaires culturelles	184
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	184
Office de protection monuments et sites	186
Office d'archéologie	186
Parc et musée d'archéologie	188
Archéologie, fouilles A5	188
Office des archives	190

Fonds appartenant à l'Etat	Fonds DJSF	
	Fonds des sapeurs-pompiers	192
	Fonds de la protection civile régionale	192
	Fonds contrib. Remplacement abric PC	192
	Fonds d'aide aux communes	194
	Fonds pour réformes structures Etat	194
	Fonds pour réformes structures Communes	194
	Fonds DSAS	
	Fonds structures d'accueil extra-familial	194
	Fonds encouragement études & form. prof.	196
	Fonds DGT	
	Fonds d'aide au logement	196
	Fonds des routes communales	196
	Fonds cantonal de l'énergie	198
	Fonds d'aménagement du territoire	198
	Fonds forestier de réserve	198
	Fonds de la conservation de la forêt	200
	Fonds des mensurations officielles	200
	Fonds des eaux	202
	Fonds DEC	
	Fonds pour l'intégration professionnelle	202
	Fonds de promotion de l'économie	204
	Fonds d'aide aux régions de montagne	204
	Fonds politique régionale	206
	Fonds viticole	206
	Fonds DECS	
	Fonds formation et intégration des jeunes	206
	Fonds des sports	208
	Fonds encouragement culture et art	208
	Fonds encouragement cinématographique	208
Fortune des fonds appartenant à l'Etat		212
Compte des investissements	Vue d'ensemble	213
	Crédits d'engagement ouverts	214
	Crédits d'engagement terminés dans l'année	220
	Crédits à solliciter	224
Bilan	Actif, passif	226
	Détail du bilan	228
Service de la dette		234
	PRÉSENTATION STATISTIQUE	
Compte de fonctionnement	Charges par nature et par départements	236
	Revenus par nature et par départements	238
	Charges par nature et par années	240
	Revenus par nature et par années	241
	Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	242

N.B. Les éventuelles différences par rapport au calcul des totaux dans les divers tableaux sont dues aux arrondis

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2012.

Résumé

Les comptes 2012 présentent un léger excédent de revenus de 0,1 million de francs et des investissements nets de 58,1 millions de francs. Ainsi, le degré de couverture des revenus déterminants se monte à 0% (limite maximale: -2%) et le degré d'autofinancement à 111% (limite minimale: 70%). Les limites du frein à l'endettement sont respectées.

Le résultat de fonctionnement inclut plusieurs opérations de clôture d'un montant total de 11,3 millions de francs soumises à votre autorité pour approbation. Il s'agit de deux attributions extraordinaires, soit 2 millions de francs au fonds de l'énergie, dans la perspective d'un maintien minimum du programme d'encouragement malgré l'absence de financement par une redevance, et 6,6 millions de francs au fonds d'aide aux communes afin d'honorer les montants dus aux communes fusionnées de Milvignes et Val-de-Ruz. Le Conseil d'Etat propose également la mise en réserve d'un montant de 1,8 million de francs pour des projets d'investissement en cours (notamment au titre des travaux de l'assainissement du CIFOM). Ces chantiers accusent des retards importants indépendants de la volonté du gouvernement et certains travaux ont dû être reportés en 2013. Sans cette réserve, les travaux ne seraient plus financés en 2013 car l'enveloppe des investissements nets est extrêmement restreinte durant cette année. D'autres projets accusant des retards pourraient également profiter de cette réserve. Finalement, afin de mener à bien les festivités du bicentenaire de l'entrée de notre canton dans la Confédération en 2014, le Conseil d'Etat propose de mettre en réserve le montant de 0,9 million de francs prévu pour le financement.

Les comptes 2012 enregistrent également trois provisions importantes d'un total de 10,4 millions de francs, justifiées pour faire face à des risques avérés. Le litige qui oppose HNe à certains employé-es en lien avec l'application de la CCT Santé 21 a été porté devant le Tribunal fédéral suite à la décision du Tribunal cantonal favorable aux recourants. En cas de décision défavorable à HNe, le risque financier a été évalué à 7,3 millions de francs. Dans le dossier Providence, le Conseil d'Etat s'est engagé à octroyer un subside maximal unique de 3 millions de francs pour aider la fondation à boucler son exercice 2012. L'utilisation de cette provision n'est toutefois pas encore acquise puisqu'elle nécessitera au préalable un rapport à votre autorité accompagné d'une demande de crédit supplémentaire. Finalement, se basant sur le rapport du Contrôle cantonal des finances, le Conseil d'Etat a provisionné le découvert de 134'000 francs du fonds de désendettement, bénéficiant d'un statut juridique séparé et comptabilisé hors des comptes de l'Etat. Ce fonds enregistre des déficits récurrents qui amèneront le Conseil d'Etat à présenter un rapport au Grand Conseil pour en revoir les mécanismes de fonctionnement.

Le résultat réjouissant a amené le Conseil d'Etat à prévoir un montant compensatoire unique en faveur des collaborateurs/-trices de l'Etat conformément à l'article 16 de la loi du 7 décembre 2010 fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013. L'enveloppe, qui se monte à 2,5 millions de francs, correspond à la retenue obligatoire opérée en 2012.

Considérant l'ensemble des opérations de clôture (dissolution et création de provisions et réserves) d'un montant net positif de 13,0 millions de francs, le résultat avant clôture représente un excédent de revenus de 13,1 millions de francs.

L'amélioration des comptes 2012 est aussi due aux recettes fiscales en progression par rapport au budget. Ainsi, les recettes de l'impôt sur les personnes morales se montent à 173,6 millions de francs au lieu de 154 millions inscrits au budget. L'augmentation est donc de 19,6 millions ou 12,7%. Du côté des personnes physiques, le budget de 728 millions de francs a été dépassé de 5,6 millions ou 0,8% et le résultat s'inscrit donc à 733,6 millions de francs. Cette dernière progression, liée à d'excellents bordereaux solde pour 2011, est réjouissante mais ne doit toutefois pas faire oublier la baisse prévue dès 2013 suite à la réforme. L'impôt à la source et celui des frontaliers progressent également de 4,9 et respectivement 1,8 million de francs. De même, l'impôt sur les gains en capital et les lods sont supérieurs aux attentes de 2,5 millions de francs et respectivement 3 millions de francs. De manière globale, les recettes fiscales et taxes cantonales s'élèvent à 1'072,3 millions de francs contre 1'032,8 millions prévus au budget, soit une amélioration de 39,5 millions ou 3,8%. A cela s'ajoute la progression des recettes fédérales. Ainsi, l'impôt fédéral direct redistribué au canton s'est élevé à 76,2 millions de francs contre 61 millions annoncés au budget, soit un écart de 15,2 millions ou 24,9%. L'impôt anticipé est également meilleur que prévu de 1,8 million ou 18,8%. Le seul revenu important inférieur aux attentes est celui de la participation au bénéfice de la BCN. En effet, notre banque cantonale a dû augmenter ses fonds propres pour répondre aux nouvelles exigences légales et n'a pu distribuer qu'un bénéfice de 13,7 millions de francs au lieu des 18,5 millions prévus au budget. Le prélèvement à la réserve d'investissements de 12 millions de francs pour le projet Microcity a été différé à 2013 conformément au projet de budget 2013, ce qui a réduit les revenus d'autant. Au final, les revenus totaux se montent à 2'058,6 millions de francs contre 1'983,7 millions prévus au budget, soit une progression de 74,9 millions ou 3,8%.

Les charges étaient budgétées à hauteur de 2'001 millions de francs et ont finalement été bouclées à 2'058,5 millions, soit un écart de 57,5 millions ou 2,9%. Les principales différences sont à chercher dans les opérations de clôture qui, du côté des charges, représentent 25 millions de francs. Par ailleurs, les comptes 2012 ont enregistré deux amortissements extraordinaires de 8,1 millions de francs suite au transfert des biens-fonds à la fondation pour la rénovation des bâtiments du CPMB et de 4,3 millions de francs pour les études de l'ancien projet TransRun. L'amortissement des bâtiments du CPMB a été compensé par l'inscription d'un prêt de même valeur à ladite fondation et, donc, d'un revenu. L'opération est neutre pour les comptes de l'Etat. Le solde de l'augmentation des charges se trouve dans les hospitalisations hors canton dont l'ampleur a dépassé les prévisions encore peu fiables car il s'agissait de la première année de mise en vigueur (+12,4 millions) et dans l'aide matérielle qui subit les effets de l'entrée en vigueur de la dernière révision de la LACI (effet brut de +13,7 millions pour l'Etat). A l'inverse, il faut relever que les charges de personnel ont été 9,2 millions de francs (après déduction de l'écart statistique de 4,8 millions) ou 2,1% inférieures au budget.

Les investissements nets se montent à 58,1 millions de francs, soit 2,4 millions ou 4% de moins que l'enveloppe budgétée de 60,5 millions de francs. L'écart entre budget et comptes est donc moindre que lors des précédents exercices. Le principal retard, soit un écart de 4,8 millions de francs, résulte des projets de rénovation des prisons à Gorgier et La Chaux-de-Fonds. Ils doivent être redimensionnés pour tenir compte de nouvelles exigences carcérales suite à l'évasion de 2011 et l'occupation des cellules nécessite des travaux par étapes. Par ailleurs, l'assainissement global du CPLN, pour lequel une tranche de 2,5 millions de francs était prévue au budget, n'a pas pu débuter suite à un recours sur le concours d'architecture. Ces retards ont été partiellement compensés par un suivi étroit des investissements. Ainsi, d'autres projets ont pu être accélérés ou anticipés. Conformément aux décisions du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a accru son capital dans la société TransN de 1,5 million de francs et réalisé sa prise de participation au capital de Greenwatt SA (1,2 million). Comme mentionné précédemment, une partie du solde non utilisé de 1,8 million francs de l'enveloppe des investissements a été portée en réserve spécifiquement pour les projets des prisons et du CIFOM, où les travaux se poursuivront en 2013.

Le résultat du compte de financement montre un excédent de financement de 19,7 millions de francs contre une insuffisance au budget 2012 de 54,5 millions. Le solde de financement s'est ainsi amélioré de 74,2 millions par rapport au budget 2012. Malgré cet excédent, l'Etat a vu sa dette augmenter de 1'200 millions de francs à fin 2011 à 1'300 millions de francs à fin 2012. Cette augmentation était prévisible à fin 2011 car la situation de trésorerie indiquait qu'un emprunt serait rapidement nécessaire vu les remboursements consentis en 2011 et pour lesquels le renouvellement avait été différé à début 2012. Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 2,67% à 2,40%.

La seconde évaluation des comptes 2012 à fin septembre prévoyait un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 10,4 millions de francs. L'essentiel de la différence avec le résultat final est dû aux recettes fiscales (y compris IFD) encore meilleures que prévu (+23,3 millions), aux opérations de clôture portées en déduction du résultat et non prises en compte dans l'évaluation (-24 millions) ainsi qu'au report du prélèvement à la réserve d'investissement en 2013 (-12 millions).

Compte administratif

COMPTE ADMINISTRATIF

(comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Compte 2012</i>			<i>Budget 2012</i>	<i>Comptes 2011</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
2'058'530'273.89		Total des charges	2'001'021'192	1'950'927'686.19
	2'058'626'290.26	Total des revenus	1'983'681'122	1'953'894'274.99
		Excédent de charges	17'340'070	
96'016.37		Excédent de revenus		2'966'588.80
<i>Compte des investissements</i>				
102'068'898.86		Total des dépenses	106'783'200	112'842'184.91
	43'967'009.06	Total des recettes	46'286'856	36'264'069.19
	58'101'889.80	Investissements nets	60'496'344	76'578'115.72
<i>Financement</i>				
58'101'889.80		Investissements nets	60'496'344	76'578'115.72
	64'430'222.16	Amortissements		
		- du patrimoine administratif	60'189'271	73'561'313.20
		- du découvert		
	96'016.37	Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		2'966'588.80
		- excédent de charges	17'340'070	
		Mouvements avec les		
		Financements spéciaux		
	40'194'674.86	- attributions	3'466'408	19'838'427.43
26'918'021.88		- prélèvements	40'284'333	51'716'125.36
	19'701'001.71	Excédent de financement		
		Insuffisance de financement	54'465'068	31'927'911.65
<i>Variation de la fortune nette</i>				
	19'701'001.71	Excédent de financement		
		Insuffisance de financement	54'465'068	31'927'911.65
148'591'906.08		Report au bilan (passifs)	109'942'535	129'663'809.82
	128'986'920.74	Report au bilan (actifs)	147'067'533	164'558'310.27
96'016.37		Diminution du découvert		2'966'588.80
		Accroissement du découvert	17'340'070	

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(en millions de francs)

	Compte 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Différence entre Comptes 2012 et Budget 2012 %		Différence entre Comptes 2012 et Comptes 2011 %	
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	422.1	431.3	426.3	-9.2	-2.1	-4.2	-1.0
Biens, services et marchandises	136.7	135.2	130.3	+1.5	+1.1	+6.4	+4.9
Intérêts passifs	33.2	36.5	34.7	-3.2	-8.9	-1.4	-4.2
Amortissements	100.5	87.6	93.8	+12.9	+14.7	+6.7	+7.1
Parts et contributions sans affectation	8.9	9.6	9.2	-0.7	-7.2	-0.3	-2.8
Dédommagements à des collectivités publiques	87.8	87.5	88.8	+0.3	+0.4	-1.0	-1.1
Subventions accordées	1'078.0	1'077.9	1'020.0	+0.1	+0.0	+57.9	+5.7
Subventions redistribuées	90.9	89.4	90.4	+1.4	+1.6	+0.5	+0.5
Attributions aux financements spéciaux	40.2	3.5	19.8	+36.7	+1'059.5	+20.4	+102.6
Imputations internes	60.4	42.6	37.7	+17.8	+41.7	+22.7	+60.3
Total charges	2'058.5	2'001.0	1'950.9	+57.5	+2.9	+107.6	+5.5
<i>Revenus</i>							
Impôts	1'072.3	1'032.8	1'007.3	+39.6	+3.8	+65.0	+6.5
Patentes et concessions	5.6	5.9	5.8	-0.3	-4.5	-0.3	-4.3
Revenus des biens	59.1	49.4	84.6	+9.7	+19.7	-25.5	-30.1
Contributions	137.3	142.6	129.8	-5.2	-3.7	+7.5	+5.8
Part à des recettes sans affectation	284.3	266.0	255.4	+18.3	+6.9	+28.9	+11.3
Dédommagements de collectivités	52.3	49.0	52.8	+3.3	+6.8	-0.5	-0.9
Subventions acquises	269.5	265.8	238.4	+3.7	+1.4	+31.1	+13.1
Subventions à redistribuer	90.9	89.4	90.4	+1.4	+1.6	+0.5	+0.5
Prélèvements aux financements spéciaux	26.9	40.3	51.7	-13.4	-33.2	-24.8	-48.0
Imputations internes	60.4	42.6	37.7	+17.8	+41.7	+22.7	+60.3
Total revenus	2'058.6	1'983.7	1'953.9	+74.9	+3.8	+104.7	+5.4
Total net	-0.1	+17.3	-3.0	-17.4	-100.6	+2.9	-96.8

CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(en millions de francs)

	Comptes 2012	Budget 2012	Comptes 2011	Différence entre Comptes 2012 et Budget 2012		Différence entre Comptes 2012 et Comptes 2011	
					%		%
Autorités	20.9	20.0	18.9	+0.9	+4.5	+2.1	+11.0
PPDT*	0.1	0.2	0.1	-0.0	-25.0	+0.0	+29.5
CCFI	1.4	1.4	1.3	-0.0	-0.6	+0.0	+2.3
Autorités judiciaires	21.9	23.3	20.7	-1.4	-5.9	+1.2	+5.9
DJSF	280.8	249.3	256.0	+31.5	+12.6	+24.8	+9.7
DSAS	679.9	661.8	617.3	+18.1	+2.7	+62.6	+10.1
DGT	206.5	204.5	199.8	+2.0	+1.0	+6.7	+3.4
DEC	325.6	317.9	326.6	+7.8	+2.4	-0.9	-0.3
DECS	433.6	434.0	423.8	-0.4	-0.1	+9.8	+2.3
Université	87.7	88.6	86.4	-0.9	-1.0	+1.3	+1.5
Total	2'058.5	2'001.0	1'950.9	+57.5	+2.9	+107.6	+5.5

* Préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence

CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

(en millions de francs)

	Comptes 2012			Budget 2012			Différence des charges nettes	
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes		%
Autorités	20.9	7.1	13.8	20.0	8.5	11.6	+2.3	+19.4
PPDT*	0.1	0.0	0.1	0.2	0.0	0.2	-0.0	-24.8
CCFI	1.4	0.3	1.0	1.4	0.3	1.1	-0.0	-2.9
Autorités judiciaires	21.9	2.1	19.8	23.3	2.5	20.9	-1.1	-5.1
DJSF	280.8	1'441.0	-1'160.2	249.3	1'377.6	-1'128.3	-31.9	+2.8
DSAS	679.9	135.4	544.6	661.8	124.9	537.0	+7.6	+1.4
DGT	206.5	145.4	61.1	204.5	147.9	56.6	+4.5	+8.0
DEC	325.6	205.9	119.8	317.9	207.4	110.4	+9.4	+8.5
DECS	433.6	80.0	353.6	434.0	72.3	361.7	-8.1	-2.2
Université	87.7	41.4	46.3	88.6	42.4	46.3	+0.0	+0.0
Total	2'058.5	2'058.6	-0.1	2'001.0	1'983.7	17.3	-17.4	-100.6

* Préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence

Vue d'ensemble

Résultat en bref

Les comptes 2012 se déclinent comme suit:

- le résultat total du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 0,1 million de francs;
- le volume des investissements nets atteint 58,1 millions de francs;
- le solde des mouvements relatifs aux financements spéciaux s'élève à 13,3 millions de francs d'excédent d'attributions (attributions de 40,2 millions et prélèvements de 26,9 millions);
- le résultat global se solde par un excédent de financement de 19,7 millions de francs.

Compte administratif (en millions)	C2012	Ecart au budget	Budget 2012	Evaluation fin août 2012
	- en millions -			
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	-0.1	-17.4	+17.3	-10.4
Investissements nets	+58.1	-2.4	+60.5	+60.8
Solde mouvements avec financements spéciaux	-13.3	-50.1	+36.8	+36.9
./. Amortissements du patrimoine administratif	-64.4	-4.2	-60.2	-64.6
Excédent (-) / insuffisance de financement (+)	-19.7	-74.1	+54.4	+22.7

Comptes présentés avant et après opérations de clôture

Les opérations de clôture se composent de deux éléments essentiels: les transitoires et la comptabilisation des variations de réserves et provisions.

La comptabilité a enregistré un montant de 84,3 millions de francs d'actifs transitoires (recettes à recevoir) et 114,3 millions de francs de passifs transitoires (factures à recevoir pour prestations délivrées en 2012).

Les variations de réserves et provisions 2012 (sans les mouvements ordinaires liés à la fortune des fonds) se montent au net à 13 millions de francs, soit 12 millions de francs de dissolutions de provisions et réserves (enregistrées comme revenus) et 25 millions de francs de créations de provisions et d'attributions extraordinaires aux fonds (enregistrées comme charges). Avant ces opérations de bouclage, le résultat présentait donc un excédent de revenus de 13,1 millions de francs.

Les provisions ou réserves suivantes ont été dissoutes car elles ne se justifiaient plus, le risque ou l'opération qu'elles couvraient ayant été réglé.

Description	Montant (en francs)	Page
Retard de comptabilisation de poursuites lancées suite à des problèmes informatiques	4'500'000.-	96
Prélèvement partiel réserve informatique NOMAD compte tenu de l'avancement des travaux	1'136'182.-	106
Réserve ODM	2'038'000.-	146
Pertes de l'exercice 2011 CNP	1'600'000.-	106
Remboursement caution prêt LIM Mycorama	1'341'000.-	204
Réserve CSB (communications au sujet du bénéficiaire)	850'000.-	106
Divers	528'326.-	-
Total	11'993'508.-	

A l'inverse, compte tenu de nouveaux risques ou de décisions politiques, d'autres provisions et réserves ont été créées.

Description	Montant (en francs)	Page
Litige CCT Santé 21, tribunal fédéral	7'300'000.-	106
Aide financière extraordinaire à Providence	3'000'000.-	106
Montant compensatoire unique pour le traitement du personnel de l'Etat	2'500'000.-	98
Découvert du fonds de désendettement	134'000.-	108
Divers	720'285.-	-
Financement du bicentenaire	900'000.-	68
Réserve pour projets d'investissement	1'800'000.-	92
Sous total (réserves/provisions)	16'354'285.-	
Attributions extraordinaires aux fonds		
Attribution extraordinaire fonds d'aide aux communes	6'600'000.-	102
Attribution extraordinaire fonds de l'énergie	2'000'000.-	120
Total (y.c. attributions aux fonds)	24'954'285.-	

Les quatre dernières opérations du tableau ci-dessus ne sont pas justifiées par l'usage comptable et constituent des réserves. Vu les montants, elles relèvent de la compétence du Grand Conseil et sont reprises dans le décret à l'appui des comptes 2012.

Nous présentons ci-après sous forme synthétique les comptes avant et après les opérations de clôture:

Compte administratif	C 2012 Résultat avant opérations de clôture	C 2012 Résultat après opérations de clôture	Effet des opérations de clôture
	- en millions -		
Excédent de revenus (-) ou de charges (+)	-13,1	-0,1	+13,0
Investissements nets	+58,1	+58,1	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	-0,3	-13,3	-13,0
./. Amortissements du patrimoine administratif	-64,4	-64,4	
Excédent (-) / Insuffisance (+) de financement	-19,7	-19,7	0,0
Degré d'autofinancement (%)	133,4	111,0	+22,4

Compte de fonctionnement

Budget Le budget 2012 adopté par votre autorité prévoyait un excédent de charges de 17,3 millions de francs, contre 20,9 millions de francs dans le projet du Conseil d'Etat. Il a fait l'objet de plusieurs amendements, dont les principaux concernaient la prise en compte d'un écart statistique sur les charges de personnel (proposé par le Conseil d'Etat), la non prise en compte d'une taxe parking, et une contribution de solidarité des communes en remplacement de certaines mesures pérennes les concernant.

Comptes Le résultat total des comptes 2012 présente un excédent de revenus de 0,1 million de francs au compte de fonctionnement. Le résultat avant boucllement présente un excédent de revenus de 13,1 millions de francs. Les opérations de boucllement se montent à 13 millions de francs. Les charges totales se situent à 2'058,5 millions de francs, soit une progression de 57,5 millions ou 2,9% par rapport au budget. Avec un total de 2'058,6 millions de francs, les revenus se révèlent pour 74,9 millions ou 3,8% meilleurs que le budget qui partait d'un montant de 1'983,7 millions de francs.

Ecart par rapport au budget

Sans tenir compte des opérations de bouclage sur les charges de 25 millions de francs, les charges brutes se montent à 2'033,5 millions de francs et sont donc 32,5 millions de francs supérieures au budget de 2'001 millions de francs. Les principaux écarts s'expliquent par les éléments suivants:

- les charges de personnel, après déduction de l'écart statistique de 4,8 millions de francs, se révèlent 9,2 millions de francs inférieures au budget;
- un amortissement extraordinaire de 8,1 millions de francs a dû être effectué suite au transfert des bâtiments à la fondation en charge de la rénovation du CPMB. Compte tenu de l'inscription d'un prêt de valeur équivalente et du revenu correspondant, l'opération est néanmoins globalement neutre (*voir ci-dessous*);
- compte tenu de l'abandon du projet TransRun, les études de 4,3 millions de francs ont dû être entièrement amorties selon les dispositions financières en vigueur;
- les hospitalisations hors cantons ont largement dépassé les prévisions, encore peu fiables suite à cette première année d'introduction (+10,3 millions);
- avec un peu de retard, l'aide matérielle a subi l'effet des modifications de la LACI (+13,7 millions au brut, ou 5,4 millions au net pour l'Etat). Cette évolution est partiellement compensée par la diminution des charges liées aux mesures d'intégration professionnelles du fonds d'intégration professionnelle (-3,4 millions).

Les revenus bruts ont été bouclés à hauteur de 2'058,6 millions de francs contre 1'983,7 millions de francs prévus au budget. Sans les dissolutions de provisions et réserves de 12,0 millions de francs, les revenus se montent à 2'046,6 millions de francs et sont donc supérieurs au budget de 62,9 millions de francs. Les principales différences résident dans les éléments suivants:

- les recettes de l'impôt sur les personnes morales progressent massivement de 19,6 millions de francs;
- l'impôt sur les personnes physiques est également supérieur au budget de 5,6 millions de francs;
- l'impôt à la source est en progression de 4,9 millions de francs;
- les autres impôts cantonaux sont dans l'ensemble 9,4 millions de francs supérieurs aux estimations budgétaires;
- au niveau fédéral, l'IFD bénéficiaire de la bonne tenue de l'économie cantonale et boucle à 15,2 millions de francs au-dessus du budget;
- l'impôt anticipé progresse également de 1,8 million de francs;
- un prêt d'une valeur de 8,1 millions de francs et un revenu correspondant ont été inscrits à l'égard de la fondation en charge de la rénovation du CPMB;
- par contre, la participation au bénéfice de la BCN recule de 18,5 à 13,7 millions de francs, soit un manque à gagner de 4,8 millions de francs, la banque ayant dû augmenter ses fonds propres selon les nouvelles exigences légales.

Ecart par rapport à l'évaluation de l'automne

La seconde évaluation des comptes 2012 à fin septembre prévoyait un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 10,4 millions de francs. L'essentiel de la différence avec le résultat final est dû aux recettes fiscales (y compris IFD) encore meilleures que prévu (+23,3 millions), aux opérations de clôture portées en déduction du résultat et non prises en compte dans l'évaluation (-24 millions) ainsi qu'au report du prélèvement à la réserve d'investissement en 2013 (-12 millions).

Charges de personnel

Les charges de personnel budgétées se montaient à 431,3 millions de francs, y compris l'écart de statistique sur les salaires de 4,8 millions de francs. Cet écart tient compte des délais de carence et dérogations dont les effets sont difficiles à prendre en compte dans le budget individuel des services. Aux comptes, les charges de personnel s'élèvent à 422,1 millions de francs, soit 9,2 millions ou 2,1% de moins qu'au budget.

Les comptes 2011 des charges de personnel affichaient un résultat de 416,3 millions de francs (sans le transfert LPP de 10 millions pour les professions pénibles de la police). La progression des comptes 2012 par rapport à l'année précédente n'est donc que de 5,8 millions ou 1,4%, l'écart étant essentiellement lié aux échelons automatiques.

Fonds appartenant à l'Etat

Les mouvements ordinaires (sans opérations de clôture) de l'exercice 2012 se sont soldés par un prélèvement à la fortune des fonds de 14,9 millions de francs contre 21 millions prévus au budget. A l'inverse, les attributions se sont élevées à 15,2 millions de francs. A cela doivent s'ajouter les deux attributions extraordinaires de 8,6 millions de francs proposées au Grand Conseil pour le fonds d'aide aux communes (+6,6 millions) et celui de l'énergie (+2 millions). Ainsi, la fortune totale au 31 décembre 2012 se monte à 94,5 millions de francs contre 91,3 millions en 2011.

- Le fonds d'aide aux communes a bénéficié d'une attribution extraordinaire de 6,6 millions de francs à la clôture et d'une attribution supplémentaire de 1 million de francs consécutive à l'accroissement de la part au produit de l'IFD, en prévision de dépenses liées aux fusions de communes.
- Le fonds de l'énergie a bénéficié d'une attribution extraordinaire de 2 millions de francs à la clôture, dans le but d'assumer le maintien d'un programme minimum d'encouragement.
- Le fonds des eaux a enregistré une diminution des subventions accordées aux communes.
- Le fonds pour l'intégration professionnelle voit sa fortune augmenter de 3 millions de francs en raison de subventions allouées moins élevées que prévu (effet révision LACI notamment).
- Le fonds de promotion de l'économie voit sa fortune diminuer notamment en raison de la réduction de la bonification budgétaire.
- Le fonds des sports a été clôturé au cours de l'année et sa fortune (5,8 millions au 31.08.2012) est désormais gérée par la commission de répartition de la part des bénéficiaires de la Loterie Romande en faveur du sport.
- Le fonds pour la réforme des structures des communes a vu sa fortune diminuer de 3,3 millions de francs pour le financement de la restructuration de la police.

Modifications du plan comptable

Les principales modifications décrites ci-dessous ont été apportées au plan de comptes:

- Aux **Autorités**, une subdivision a été opérée entre **Autorités législatives** et **Autorités exécutives** suite à l'entrée en vigueur début décembre 2012 de la nouvelle loi d'organisation du Grand Conseil. Cette modification prendra effet à partir de l'exercice 2013.
- Au **DJSF**, le service de la gérance des immeubles (SGIM) est intégré sous le service des bâtiments (SBAT). Un nouveau fonds pour la contribution de remplacement des abris PC a été créé.
- Au **DGT**, reprise du service de la gérance des immeubles (SGIM) comme précité.

Compte des investissements

Suivi par la CInA

En 2012, le Conseil d'Etat a nommé une commission d'examen des investissements (CInA) afin d'améliorer le suivi et d'optimiser l'utilisation de l'enveloppe. Cette commission a durant l'année proposé des accélérations ou anticipation de dépenses pour un total d'environ 6 millions de francs. Ces mesures ont permis de compenser des retards pris sur certains projets.

Au final, l'enveloppe des investissements n'a pas été totalement atteinte mais l'écart entre budget et comptes est nettement moindre que lors des exercices précédents.

Les comptes 2012 présentent des investissements nets de 58,1 millions de francs contre 60,5 millions de francs au budget, soit une différence de 2,4 millions ou 4%.

Les principaux écarts se présentent comme suit:

Crédits d'investissements au 31.12.2012 (en millions de francs), dont:	-2,4
Retard dans les chantiers de rénovation des prisons suite à un redimensionnement des projets afin de tenir compte de nouvelles exigences carcérales en lien avec l'évasion de 2011. Par ailleurs, les travaux avancent lentement car l'occupation des cellules doit rester maximale.	-4,8
Assainissement global du CPLN retardé suite à un recours sur le concours d'architecture	-2,5
Remplacement du tablier du passage supérieur de Cressier (ouvrage d'art) retardé suite à un désaccord avec les CFF sur le concept	-1,4
Accélération des travaux de rénovation au CIFOM	+1,0
Prise de participation au capital de Greenwatt SA	+1,2
Augmentation du capital pour la fusion TN et TRN (TransN)	+1,5

Degré d'autofinancement élevé

Le degré d'autofinancement dépasse les 100% et atteint le taux de 111%. La limite minimale du frein à l'endettement de 70% est largement respectée.

Evolution de la dette

Solde de financement

Le solde de financement fait ressortir la variation de l'endettement net lié au patrimoine administratif.

L'excédent de financement comptabilisé à fin 2012 s'élève à 19,7 millions de francs contre une insuffisance de financement de 54,5 millions de francs prévue au budget.

Deux éléments expliquent principalement cette différence de 74,2 millions de francs. Tout d'abord, le résultat du compte de fonctionnement est plus favorable que prévu et s'est amélioré de 17,4 millions de francs. D'autre part, le solde des mouvements relatifs aux financements spéciaux est passé d'un excédent de prélèvements (insuffisance de financement) de 36,8 millions de francs à un excédent d'attributions de 13,3 millions, soit une différence de 50,1 millions.

Variation de la dette

De 1'200 millions de francs à fin 2011, la dette consolidée a augmenté à 1'300 millions de francs à fin 2012. Cette augmentation était prévisible à fin 2011 car la situation de trésorerie indiquait qu'un emprunt serait rapidement nécessaire vu les remboursements consentis en 2011 et pour lesquels le renouvellement avait été différé à début 2012.

Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 2,67% à 2,40%.

Crédits supplémentaires et dépassements de crédits

Bases juridiques

Selon l'article 25 de la Loi sur les finances, du 21 octobre 1980, le Conseil d'Etat doit demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire lorsqu'il n'est pas compétent pour l'engager lui-même et que le budget ne prévoit aucun crédit ou prévoit un crédit insuffisant pour une dépense qui doit être faite en cours d'exercice. L'article 45 de la Loi sur les finances fixe la limite de compétence du Conseil d'Etat pour engager de nouvelles dépenses uniques à 400'000 francs.

L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, du 29 mai 2007, prévoit à son article 6, que le Grand Conseil est saisi des demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs lors des sessions de juin et de décembre, les dépassements budgétaires ne pouvant plus lui être soumis en décembre devant être portés à sa connaissance dans le rapport à l'appui des comptes annuels.

Crédits supplémentaires adoptés

Les crédits supplémentaires accordés dans le compte de fonctionnement s'élèvent à un total de 65,6 millions de francs (compétences chefs de département, Conseil d'Etat et Grand Conseil); ils sont compensés à hauteur de 53,9 millions de francs (82,2% des suppléments).

Les crédits supplémentaires supérieurs à 100'000 francs accordés dans le compte des investissements (compétences Conseil d'Etat et Grand Conseil) s'élèvent au total à 11,3 millions de francs. Ils sont tous formellement ou de fait entièrement compensés.

Le Grand Conseil a adopté lors des sessions de juin (supplément I) et de décembre (supplément II) 2012, des crédits supplémentaires du compte de fonctionnement à hauteur de 21'950'000 francs, respectivement de 29'520'200 francs. Il a par ailleurs approuvé dans des décrets séparés les crédits supplémentaires suivants (en francs):

Fonctionnement

02.10.2012	Sécurité centre requérants d'asile (Perreux)	864'000
------------	--	---------

Investissements

04.09.2012	Equipement véhicule soutien sanitaire	245'000
03.10.2012	Complément d'étude assainissement CPLN	500'000

Dépassements de crédits

Des dépassements de crédits supérieurs à 100'000 francs qui auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ont été enregistrés dans les comptes 2012 à hauteur de 20,5 millions de francs, soit 19,3 millions de francs dans le compte de fonctionnement, et 1,2 million de francs dans le compte des investissements.

Détail

Les crédits supplémentaires et dépassements de crédits sont portés à votre connaissance de manière plus détaillée aux pages 46 à 50 du présent rapport.

Charges de personnel

Charges de personnel			Variations	Budget 2012
	Comptes 2012	Comptes 2011	par rapport aux comptes 2011	
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Autorités, magistrats et commissions	12'241'103	11'737'269	+4,3	12'522'276
Personnel administratif et d'exploitation	223'137'834	219'176'557	+1,8	226'120'323
Personnel enseignant	110'454'513	109'755'676	+0,6	112'717'217
Charges sociales et divers	76'221'839	85'606'192	-11,0	79'931'847
30 Total	422'055'289	426'275'694	-1,0	431'291'663

Des charges de personnel toujours maîtrisées

En 2012, les charges de personnel se sont à nouveau inscrites dans les limites prévues lors de l'établissement du budget. La rigueur instaurée voici quelques années par le Conseil d'Etat, notamment en matière de remplacement de personnel et de progression salariale, a permis une maîtrise optimale de l'ensemble de ce groupe de charges.

La baisse de certaines charges sociales a également participé à l'atteinte de ce résultat positif. En effet, alors qu'un rappel important de cotisations LPP avait été imposé en 2011, le retour à une situation ordinaire en 2012 a ramené les charges sociales à un niveau bien inférieur à celui de l'année précédente.

Au vu des comptes positifs de l'année 2012, et conformément aux dispositions de la *Loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique pour les années 2011 à 2013*, le Conseil d'Etat a prévu dans les comptes 2012 un montant de 2,5 millions de francs correspondant à la rétrocession d'une partie des efforts salariaux imposés aux titulaires de fonctions publiques en 2012.

Il convient également de relever que l'écart statistique de 4,8 millions de francs qui avait été estimé et porté au budget 2012 a bien été respecté. Il correspond notamment aux effets des différences de traitement résultant de la mobilité du personnel, ainsi que d'économies découlant des délais de carence respectés lors du départ de titulaires.

ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

Année	Indice des prix (IPC) (Mai 2000 = 100)	Indice des salaires (échelles Etat)	Retenue obligatoire
2010	109,3	108,11	-1,11%
2011	110,1	108,90	-1,11%
2012	110,5	109,30	-0,56%
2013	99,8	(*)100,00	0,00%

(*) Changement de base d'indexation des salaires

Jusqu'en 2012 la base de référence utilisée pour le suivi de l'indice des prix à la consommation (IPC) était celle de l'année 2000. Pour actualiser les données et simplifier la présentation des échelles 2013 de traitement de la fonction publique, la base 2010 de l'IPC a été choisie.

Enfin, bien que l'IPC ait perdu 1% en une année (variation mai-mai), le Grand Conseil a décidé de ne pas reporter complètement ce repli sur les traitements afin de ne pas générer de baisse de salaire pour les titulaires de fonctions publiques en 2013.

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Comptes 2012</i>	<i>Comptes 2011</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2011</i>	<i>Budget 2012</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	8'660'618	8'935'588	-3,1	9'490'300
Mobilier, machines, véhicules	9'305'846	9'316'804	-0,1	9'490'700
Eau, énergie, combustibles	6'883'045	6'997'646	-1,6	7'102'000
Autres marchandises	10'320'737	10'242'802	+0,8	10'688'700
Entretien des immeubles et du réseau routier	17'345'616	17'867'750	-2,9	18'615'600
Entretien d'objets mobiliers	6'117'961	6'151'664	-0,5	6'355'000
Loyers, fermages et redevances	13'895'007	12'866'650	+8,0	13'460'800
Dédommagements pour frais	4'216'620	4'356'924	-3,2	4'991'140
Honoraires et autres services	50'093'808	43'941'035	+14,0	44'397'750
Biens, services divers	9'822'022	9'615'961	+2,1	10'614'900
31 Total	136'661'280	130'292'824	+4,9	135'206'890

Les dépenses pour les achats de biens, services et marchandises augmentent de 6,4 millions de francs par rapport à l'exercice précédent et de 1,5 million de francs par rapport au budget 2012.

Les frais d'entretien des immeubles et du réseau routier sont stables globalement, malgré deux variations importantes qui se neutralisent. D'un côté, l'entretien des bâtiments et des routes est moins élevé en 2012 (-3,3 millions), en raison de l'utilisation de la réserve pour entretien du patrimoine en 2011, créée par amendement lors de l'approbation des comptes 2010. A l'inverse, dans le fonds de promotion de l'économie, sous la rubrique "Frais terrains industriels", des frais d'équipement en faveur de pôles de développement économique, augmentent les charges en 2012 (+2,8 millions).

Les honoraires et autres prestations de services augmentent par rapport à 2011 de 6,2 millions de francs. Les principales variations se trouvent au service financier (+2,6 millions de frais d'emprunt), à la Police neuchâteloise (+0,8 million), au service des migrations (+0,5 million), au service de la justice (+0,5 million) et au fonds des mensurations officielles (+0,5 million).

Intérêts passifs

Intérêts passifs	Variations par rapport aux comptes 2011			
	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	%	Budget 2012 Fr.
Engagements courants	0	716	-	0
Dettes à court terme	40	3'240	-98,8	15'000
Dettes à moyen et long terme	32'025'234	33'237'576	-3,6	35'481'000
Dettes envers des institutions et fondations	120'557	132'110	-8,7	123'900
Autres intérêts passifs	1'080'516	1'297'680	-16,7	850'000
32 Total	33'226'347	34'671'322	-4,2	36'469'900

Les intérêts sur les dettes à court terme sont restés peu élevés en raison d'un très faible besoin de financement à court terme.

La baisse des intérêts dus sur les dettes à moyen et long termes s'explique par les conditions d'emprunt particulièrement favorables rencontrées en cours d'année sur les marchés des capitaux.

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la situation de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat. En 2012, les fonds de trésorerie déposés par les entités externes auprès de l'Etat ont légèrement diminué.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés	Charges d'intérêts par rapport au total des charges	Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée
	Fr.	%	%
2003	63'971'698	4,03	3,777
2004	62'889'928	3,78	3,393
2005	61'993'573	2,88	3,238
2006	56'377'622	3,27	3,255
2007	48'584'763	2,72	3,261
2008	45'438'220	2,40	3,234
2009	43'242'188	2,26	3,053
2010	39'076'045	2,03	2,870
2011	34'671'322	1,78	2,668
2012	33'226'347	1,61	2,403

Le coût moyen de la dette consolidée a quelque peu diminué du fait que le taux moyen des emprunts contractés en cours d'exercice (1,23%) est inférieur au taux moyen des emprunts remboursés (2,63%).

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2012	2011	2010	2009	2008
Intérêts de la dette	33'226	34'671	39'076	43'242	45'438
./. intérêts actifs	13'090	13'371	12'538	11'154	14'867
Charge nette	20'136	21'300	26'538	32'088	30'571
Produit de l'impôt direct	948'925	886'126	882'178	858'479	871'405
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	2,12%	2,40%	3,01%	3,74 %	3,51 %

La diminution importante du rapport entre la charge nette d'intérêt et le produit de l'impôt direct s'explique principalement par la réduction des intérêts de la dette et l'augmentation des revenus fiscaux.

DETTE CONSOLIDÉE

La répartition à fin 2012 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante :

<i>Taux d'intérêt</i>		<i>Créanciers</i>	<i>Montant Fr.</i>	<i>Échéances</i>	
<i>Taux</i>	<i>Montant de la dette Fr.</i>			<i>Année de remboursement</i>	<i>Montant Fr.</i>
1,250%	200'000'000	Banques	470'000'000	2013	100'000'000
1,260%	50'000'000			2014	100'000'000
1,875%	100'000'000			2015	150'000'000
1,900%	50'000'000	Emprunts publics	300'000'000	2016	50'000'000
2,000%	50'000'000			2017	90'000'000
2,210%	50'000'000			2018	50'000'000
2,250%	10'000'000			2019	70'000'000
2,275%	50'000'000	Emprunts privés	180'000'000	2020	100'000'000
2,375%	20'000'000			2021	80'000'000
2,400%	110'000'000			2022	110'000'000
2,550%	100'000'000	Diverses compagnies d'assurances	180'000'000	2023	50'000'000
2,590%	50'000'000			2025	100'000'000
2,768%	20'000'000			2026	50'000'000
2,790%	50'000'000	Prévoyance.ne	40'000'000	2027	200'000'000
2,875%	50'000'000				
3,050%	50'000'000				
3,070%	50'000'000	Confédération	100'000'000		
3,080%	50'000'000				
3,125%	50'000'000				
3,375%	50'000'000	SUVA	30'000'000		
3,830%	50'000'000				
4,250%	40'000'000				
	1'300'000'000		1'300'000'000		1'300'000'000
Total de la dette consolidée			1'300'000'000		
Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux investissements agricoles, forestiers et exploitations paysannes			64'841'446		
Total			1'364'841'446		

Amortissements

Amortissements	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Patrimoine financier	36'027'243	20'245'831	+77,9	27'369'917
Patrimoine administratif	64'430'222	73'561'313	-12,4	60'189'271
- Immobilisations en cours et productives	64'379'407	73'518'837	-12,4	60'169'271
- Installations et divers	50'815	42'476	+19,6	20'000
33 Total	100'457'465	93'807'144		87'559'188

Patrimoine financier Les amortissements du patrimoine financier sont supérieurs de 8,7 millions de francs par rapport au budget.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des moins-values sur cessions d'immobilisations (+6,9 millions), l'augmentation des non-valeurs fiscales (+1,4 million), ainsi que la comptabilisation par le service de la justice d'une perte concernant les travaux d'intérêts généraux (+1 million).

L'augmentation des moins-values sur cessions d'immobilisations provient essentiellement du transfert des bâtiments du CPMB à la fondation pour la rénovation de ces derniers (+8,1 millions). La hausse est toutefois compensée par le fait que l'amortissement extraordinaire d'un montant de 2 millions de francs, budgété en vue du projet de transfert de la Cité Universitaire à un tiers, n'a finalement pas été comptabilisé étant donné que l'opération n'a pas eu lieu.

L'amortissement des biens du patrimoine financier se monte à 257'624 francs pour l'année 2012 et est légèrement supérieur au montant budgété qui était de 249'685 francs.

Patrimoine administratif Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 64,4 millions de francs pour l'année 2012 et sont supérieurs de 4,2 millions de francs par rapport au budget 2012.

Cette variation s'explique principalement par le fait qu'un amortissement extraordinaire d'un montant de 4,2 millions de francs a été comptabilisé au service des transports. En effet, suite au refus par le peuple de la construction du TransRun, les différentes dépenses concernant les études ont dû être amorties sur l'exercice 2012.

Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Comptes 2012</i>	<i>Comptes 2011</i>	<i>Variations</i>	<i>Budget 2012</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>comptes 2011</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	5'621'345	5'883'091	-4,4	6'300'000
Part communale aux redevances	510'088	506'146	+0,8	529'600
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'815'160	2'815'160	0,0	2'815'000
34 Total	8'946'593	9'204'397	-2,8	9'644'600

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques diminuent de 0,3 million de francs par rapport aux comptes 2011, soit 0,7 million de francs de moins que les prévisions budgétaires. Cette baisse s'explique par la diminution de la part communale aux amendes. En effet, la part des infractions relevées par la police neuchâteloise, faisant l'objet d'une répartition avec les communes, sont plus faibles que celles prévues lors de l'établissement du budget. De plus, le report au 1^{er} janvier 2013 du traitement des ordonnances pénales administratives par le nouveau logiciel informatique EPSIPOUR a entraîné une diminution des sommes à facturer.

Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques			Variations	
	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	1'155'996	1'133'307	+2,0	1'148'950
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	78'887'637	79'812'723	-1,2	78'956'445
Communes (lycée J.-Piaget, centres professionnels, etc.)	7'753'097	7'811'672	-0,7	7'363'700
35 Total	87'796'730	88'757'702	-1,1	87'469'095

Plus élevés que les prévisions budgétaires (+0,3 million), les dédommagements versés à des collectivités publiques diminuent de 1 million de francs par rapport aux comptes 2011. Cette baisse provient principalement des dédommagements versés aux cantons (-0,9 million) et, dans une moindre mesure, des contributions versées aux communes (-0,1 million).

Les dédommagements versés à la Confédération sont relativement stables en termes absolus par rapport aux comptes de l'exercice précédent et aux montants prévisionnels du budget.

La principale baisse des dédommagements versés aux cantons en regard des comptes 2011 relève du domaine de la formation HES (-3,4 millions), où les contributions enregistrent plusieurs diminutions (-3,3 millions HE-ARC, -1,2 million HES-S2) mais également une augmentation au niveau de la HES-SO (+1,3 million). Elle est partiellement absorbée par des hausses de dépenses dans le domaine de la formation post-obligatoire et de l'orientation (+1,2 million) et au niveau de la scolarisation hors canton dans l'enseignement spécialisé (+0,1 million). Une progression des dépenses pour les placements pénaux hors canton (+0,7 million) est également enregistrée en 2012, conséquence directe des travaux de rénovation et de construction en cours dans les établissements pénitentiaires cantonaux ainsi que des mesures urgentes prises pour gérer la détention de détenus dangereux.

Alors que 0,8 million de francs de charges relatives à la location des salles de sport de la Maladière et de la Riveraine par le CPLN ainsi que les Lycées Denis-de-Rougemont et Jean-Piaget ont été comptablement reclassées en 2012 dans les imputations internes, les contributions aux communes enregistrent une diminution de 0,1 million de francs entre 2011 et 2012. Par rapport aux prévisions budgétaires, un dépassement de 0,4 million de francs est constaté. Cette différence s'explique d'une part par une augmentation des mandats effectués par les communes (+0,6 million) pour les ponts et chaussées ainsi que pour le service de la faune, forêt et nature et, d'autre part, par une redevance annuelle de 0,2 million de francs (non prévue au budget 2012) versée au Centre électronique de gestion en contrepartie des prestations fournies pour la plateforme informatique de gestion de l'accueil extrafamilial.

Subventions accordées

Subventions accordées	<i>Comptes 2012</i> Fr.	<i>Comptes 2011</i> Fr.	<i>Variations par rapport aux comptes 2011</i> %	<i>Budget 2012</i> Fr.
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	3'896'589	6'834'000	-43,0	6'977'000
Cantons (prom. économique, etc.)	2'076'209	844'792	+145,8	2'358'839
Communes (écoles, services sociaux, lecture et bibliothèques, etc.)	95'527'839	94'256'876	+1,3	101'328'800
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	425'692'323	443'639'402	-4,0	411'821'400
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, EMS, formation scolaire spéciale, etc.)	97'646'367	93'159'167	+4,8	117'337'262
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.)	172'497'707	151'787'926	+13,6	176'969'304
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, requérants d'asile, bourses, etc.)	280'648'285	229'526'049	+22,3	261'093'850
36 Total	1'077'985'319	1'020'048'212	+5,7	1'077'886'455

Bien que les comptes et le budget présentent des disparités importantes, le montant total des subventions accordées en 2012 correspond à moins de 100'000 francs près au montant budgété. Par rapport à 2011, les comptes 2012 montrent que les subventions versées n'ont pas été jugulées et progressent de 58 millions de francs, soit 5,7%.

Comparaison avec le budget 2012

Des dépenses plus importantes que ne le prévoyait le budget ont dû être engagées principalement au niveau des hospitalisations hors canton, de l'aide matérielle, de l'asile, des EMS et des institutions hors canton pour adultes et mineurs. A l'inverse, des subventions moins importantes que le budget ont été enregistrées au niveau des PC AI, des transports, de l'accueil extrafamilial, de l'intégration professionnelle, du fonds des eaux et du fonds de l'énergie.

Comparaison avec les comptes 2011

Le montant total des subventions accordées en regard de 2011 présente une progression importante de 57,9 millions de francs. Les principales dépenses en augmentation relèvent de l'aide matérielle, des subsides LAMal, des PC AVS, des institutions pour adultes du canton, de l'enseignement spécialisé, des hospitalisations hors canton et de l'accueil extrafamilial. Toutes ces augmentations ne sont que marginalement compensées par le recul enregistré au niveau de l'intégration professionnelle, seule diminution significative à signaler.

Confédération

Les contributions allouées pour les assurances sociales fédérales présentent dans les comptes 2012 une différence d'environ 3 millions de francs tant par rapport au budget qu'aux comptes 2011. Cette différence s'explique par la surévaluation d'un transitoire sur une rubrique du fonds d'intégration professionnelle.

Cantons

L'écart qui apparaît entre les comptes 2012 et 2011 (+1,2 million) provient d'une modification comptable au niveau de l'Université. Cette modification relève du transfert à l'Université de la gestion des appareils scientifiques et informatiques.

Communes Les subventions allouées aux communes en 2012 sont en légère augmentation par rapport à 2011 (+1,3 million) mais restent inférieures de 5,8 millions de francs au budget. L'écart au budget relève du fonds des eaux (-3,7 millions) qui a financé moins de projets que prévu, du fonds d'aide aux communes (-1,5 million) en raison d'une diminution des requêtes déposées par les communes et du fonds de l'énergie (-1 million) dont les dépenses ont dû être redimensionnées suite au refus par le peuple de la loi sur l'approvisionnement en électricité. S'agissant de l'écart aux comptes 2011, il provient d'une augmentation des dépenses liées aux traitements des enseignants de l'école obligatoire (+0,7 million) et d'une augmentation des projets subventionnés par le biais du fonds des eaux (+0,4 million).

Propres établissements Les subventions accordées sont 13,9 millions de francs au-dessus de l'enveloppe budgétaire et 17,9 millions de francs au-dessous des comptes 2011. L'écart au budget résulte avant tout du transfert de 16,5 millions de francs de la rubrique 364235 "EMS" du service de la santé publique (DSAS) à la rubrique 363500 "PC AVS" du centre financier AVS/AI (DEC) suite au report de l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des EMS (LFinEMS). Deux écarts significatifs par rapport au budget peuvent toutefois être relevés; ils concernent le CNP (+1,6 million) et les PC AI (-3,6 millions). La différence avec les comptes 2011 s'explique également par une opération comptable relative aux hospitalisations hors canton, lesquelles ont été transférées dans les subsides aux personnes physiques, en lien avec le nouveau financement des soins prévu par la LAMal au 1^{er} janvier 2012. En outre, trois écarts par rapport à 2011 peuvent être signalés, la hausse des PC AVS (+4,5 millions), des PC AI (+0,6 million) et de la subvention au CNP (+1,6 million).

Sociétés d'économie mixte Le montant versé aux sociétés d'économie mixte en 2012 présente un écart négatif de 19,7 millions de francs par rapport au budget et un écart positif de 4,5 millions de francs avec les comptes 2011. La différence avec le montant budgété est largement influencée par la correction évoquée au paragraphe précédent, à savoir un transfert comptable de 16,5 millions de francs entre la rubrique "EMS" et la rubrique "PC AVS", suite au report de l'entrée en vigueur de la LFinEMS. Indépendamment de cette correction, les dépenses enregistrées dans la rubrique EMS sont plus importantes que prévu (+2 millions). A l'inverse, une charge moins importante que prévu pour le canton est enregistrée au niveau des transports (-5 millions). L'augmentation de 4,5 millions de francs que présentent les comptes 2012 par rapport aux comptes 2011 relève également des EMS (+2,2 millions) et des transports (+2,2 millions).

Institutions privées Les subventions aux institutions privées sont inférieures de 4,5 millions de francs par rapport au budget. Cette différence provient du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (-2,8 millions) et du fonds de promotion de l'économie (-1 million). Ces écarts sont partiellement compensés par un dépassement de la subvention aux institutions hors canton pour adultes et mineurs (+1,5 million) et de la subvention à NOMAD (1,4 million), en lien avec le projet informatique accepté par le Grand Conseil. La progression de 20,7 millions de francs par rapport aux comptes 2011 s'explique principalement par les subventions octroyées dans le domaine de l'accueil extrafamilial (dont une part à charge des employeurs du canton) avec la création du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. Les autres hausses importantes par rapport à 2011 concernent l'enseignement spécialisé (+2,2 millions), NOMAD (+2,6 millions) et les institutions spécialisées pour adulte du canton (+3 millions).

Personnes physiques Les ressources allouées aux personnes physiques et morales dépassent de plus de 19,5 millions de francs les montants prévus au budget. Ce dépassement provient des hospitalisations hors canton qui ont fortement varié suite à la révision de la LAMal (+10,3 millions), de la charge d'aide matérielle qui a fortement progressé suite à la révision de la LACI (+13,7 millions) et dans une moindre mesure de l'assistance aux requérants d'asile (+1,3 million). A l'inverse, les subventions sont en baisse s'agissant du fonds d'intégration professionnelle (-3,4 millions) et du fonds de l'énergie (-2,6 millions). L'écart entre les comptes 2012 et 2011 s'élève à 51,1 millions de francs. Cet écart peut en grande partie être expliqué par la rubrique des hospitalisations hors canton (40 millions) qui apparaissait en 2011 dans les subsides aux propres établissements. Il convient toutefois de relever deux hausses particulièrement significatives, la première au niveau de la charge d'aide matérielle, qui augmente de 12,5 millions de francs par rapport à 2011, et la seconde au niveau des subsides LAMal (+8 millions). Une variation importante à la baisse peut également être relevée (-6,7 millions); elle concerne le fonds d'intégration professionnelle et découle d'une importante diminution des programmes de placements liée à la révision de la LACI.

Subventions redistribuées

L'examen des rubriques concernant les subventions redistribuées (groupe de charges 37) et les subventions à redistribuer (groupe de revenus 47) se fait conjointement. Les totaux pour ces deux groupes étant toujours identiques, l'évolution de ces charges et de ces revenus n'a pas de réelle incidence financière sur le compte de fonctionnement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons, communes ou étrangers). Les activités qui en sont bénéficiaires sont détaillées dans les commentaires formulés ci-dessous.

Subventions redistribuées	Variations par rapport aux comptes 2011			Budget 2012 Fr.
	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	%	
Confédération	89'687'854	89'506'537	+0,2	88'566'700
Cantons	184'732	30'338	+508,9	0
Communes	843'811	838'255	+0,7	870'000
Étrangers	138'442	0	-	0
37 et 47 Total	90'854'839	90'375'130	+0,5	89'436'700

Les subventions redistribuées augmentent de 0,5 million de francs en comparaison des comptes 2011. Elles sont supérieures à ce qui avait été prévu au budget (+1,4 million).

Les subventions que le canton de Neuchâtel redistribue proviennent principalement de la Confédération et concernent surtout le domaine de l'agriculture (paiements directs et écologiques, améliorations foncières et constructions rurales). D'autres domaines comme l'entretien des forêts, la protection des monuments et sites ou le soutien aux projets du fonds de politique régionale sont également concernés par une redistribution des flux financiers encaissés par l'Etat.

Les paiements directs alloués aux agriculteurs atteignent 74,6 millions de francs en 2012, soit un montant légèrement inférieur aux comptes 2011 (76,1 millions).

Les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent également par les comptes de l'Etat, au SIAM (service des institutions pour adultes et mineurs), qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions versées en 2012 atteignent 3,5 millions de francs.

S'agissant des subventions versées à l'Etat de Neuchâtel par d'autres cantons, signalons que les montants inscrits dans les comptes 2012 et 2011 concernent le fonds de politique régionale (volets intercantonal et transfrontalier).

Les subventions provenant des communes concernent les parts encaissées par le service de l'économie en faveur de Tourisme neuchâtelois.

Enfin la catégorie "Étrangers" concerne une opération transitoire comptabilisée au SENE (service de l'énergie et de l'environnement) au titre d'un acompte reçu de l'Union européenne pour le projet Holistic.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution, par voie budgétaire, figurant dans les opérations internes.

Opérations internes			Variations par rapport aux comptes 2011		Budget 2012 Fr.
	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	%		
Bonifications budgétaires aux fonds	30'551'471	19'738'151	+54,8		20'948'300
Transferts interservices et interfonds	22'392'496	14'363'601	+55,9		14'506'120
Prélèvements budgétaires dans les fonds	7'407'768	3'555'081	+108,4		7'135'873
39 et 49 Total	60'351'735	37'656'833	+60,3		42'590'293

Des bonifications budgétaires supplémentaires ont été attribuées au fonds d'aide aux communes pour un montant total de 7,6 millions de francs composé d'une attribution supplémentaire de 1 million de francs consécutive à l'accroissement de la part au produit de l'impôt fédéral direct et d'une attribution extraordinaire de 6,6 millions de francs destinée à faire face aux engagements futurs envers les communes fusionnées.

Le fonds de l'énergie a également bénéficié d'une attribution budgétaire extraordinaire d'un montant de 2 millions de francs dans la perspective du maintien d'un programme minimum d'encouragement.

L'augmentation des transferts interservices et interfonds est principalement due à la création d'une rubrique budgétaire destinée à faire apparaître la part des amendes encaissées par le service de la justice pour la police cantonale (6,2 millions de francs).

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Ecarts Fr.	Budget 2012 Fr.
Fonds d'aide aux communes	11'169'000	3'143'400	+8'025'600	3'600'000
Fonds des routes communales	1'284'171	838'751	+445'420	1'250'000
Fonds de promotion de l'économie	4'457'300	8'510'000	-4'052'700	4'457'300
Fonds de politique régionale	710'000	1'550'000	-840'000	710'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	300'000	400'000	-100'000	300'000
Fonds pour l'encouragement au cinéma	196'000	196'000	0	196'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	9'238'000	3'600'000	+5'638'000	9'238'000
Fonds de l'énergie	2'000'000	0	+2'000'000	0
Fonds d'aide au logement	1'047'000	1'500'000	-453'000	1'047'000
Fonds des mensurations officielles	150'000	0	+150'000	150'000
Total	30'551'471	19'738'151	+10'813'320	20'948'300

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Budget 2012 Fr.
380 Attributions à la fortune des fonds	23'840'389	11'566'303	2'866'408
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds *	14'924'514	13'399'462	20'984'687
Variation annuelle de la fortune des fonds	+8'915'875	-1'833'159	-18'118'279

* y.c. centres financiers projets des écoles

L'augmentation de l'attribution à la fortune des fonds est principalement due au fait que le fonds de l'énergie et le fonds d'aide aux communes ont bénéficié d'attributions extraordinaires à la clôture des comptes en prévision de dépenses futures. En outre, le fonds des eaux a attribué moins de subventions que prévu.

Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Cela provient du fait qu'un bon nombre de fonds ont enregistré moins de dépenses que prévu et que d'autres présentent des recettes plus importantes.

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Budget 2012 Fr.
381 Attributions aux réserves	16'354'286	8'272'125	600'000
./. 481 Prélèvements aux réserves	11'993'508	38'316'663	19'299'646
Variation annuelle des réserves	+4'360'778	-30'044'538	-18'699'646

Les attributions 2012 aux provisions et réserves sont les suivantes: Fr.

- Réserve pour le bicentenaire	900'000
- Provision pour la CCT santé 21	7'300'000
- Réserve de la dîme de l'alcool	587'890
- Provision pour aide à la Providence	3'000'000
- Réserve pour investissements CIFOM et prisons	1'800'000
- Provision pour le fonds de désendettement FDFN	134'000
- Provision pour rétrocession aux traitements 2012	2'500'000
- Provision pour le service des migrations	108'890
- Provision SIEN, entité neuchâteloise	23'506

- Les prélèvements aux réserves sont les suivants: Fr.

- Provision pour litiges concernant la sécurité	54'700
- Provision pour déficit du CNP	1'600'000
- Provision pour équipements de machines comptables	281'771
- Provision pour non-valeurs fiscales	4'500'000
- Provision pour pertes sur prêts agricoles	17'709
- Provision pour perte sur caution Mycorama	1'341'000
- Provision ODM (service des migrations)	2'038'000
- Provision pour travaux archéologiques relatifs à l'A5	174'146
- Provision pour projet informatique NOMAD	1'136'182
- Provision pour litige avec les caisses maladie concernant des prestations fournies en EMS	850'000

Recettes fiscales

Recettes fiscales			Variations	
	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Impôt sur revenu et fortune	775'319'021	744'091'489	+4,2	763'000'000
Impôt sur bénéfice et capital	173'606'442	142'034'132	+22,2	154'000'000
Impôt foncier	5'870'276	5'862'300	+0,1	5'900'000
Impôt sur gains en capital	24'554'324	24'158'860	+1,6	20'750'000
Droits de mutations	29'489'297	28'468'619	+3,6	26'500'000
Impôt sur successions et donations	18'586'331	19'102'797	-2,7	19'500'000
Taxes sur véhicules et bateaux	44'530'682	43'622'622	+2,1	43'109'700
Impôt sur la consommation	360'000	0	+100,0	0
40 Total	1'072'316'374	1'007'340'820	+6,4	1'032'759'700

La rubrique impôt sur le revenu et la fortune comprend les contribuables soumis à l'impôt à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. Les comptes 2012 ont enregistré une importante augmentation de l'impôt des personnes physiques pour atteindre un chiffre historique de 775 millions de francs. L'augmentation de la rémunération des contribuables liée à une bonne conjoncture depuis 2010, la réalisation de plan de participation et le bon résultat des indépendants sont les principales causes de cet excellent résultat. L'impôt à la source a également bien progressé pour s'élever à 31,9 millions de francs. Il est réjouissant de voir que l'impôt des personnes physiques après deux ans de baisse enregistre une belle augmentation, l'année même où une réforme ambitieuse a été adoptée par le Grand Conseil. Les premiers effets de cette dernière seront visibles en 2013 avec normalement une baisse des recettes. Les recettes personnes morales sont supérieures de plus de 19 millions de francs par rapport au budget et de plus de 31 millions de francs par rapport aux comptes de l'année passée. Les effets de la réforme fiscale des entreprises combinés avec la bonne conjoncture sont à l'origine de ces excellents résultats. Cela démontre que la direction prise sur le plan fiscal par le canton est la bonne. D'ailleurs, les cantons de Genève et Zurich suivent la même démarche. Les autres catégories d'impôts sont supérieures au budget 2012, hormis l'impôt de succession.

Impôt direct cantonal

Le produit 2012 de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est supérieur de plus de 31 millions de francs par rapport à l'exercice 2011 et de plus de 12 millions de francs par rapport au budget. L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants:

- Une augmentation de la rémunération et l'effet de la conjoncture qui est plus lente à se traduire dans les comptes. En effet, les salaires 2011 ont été fixés en 2010, période de bonne conjoncture, alors que les salaires 2010 avaient été fixés à fin 2009, lorsque la conjoncture était encore très morose. Ce décalage explique en partie la forte augmentation de cette recette.
- La réalisation de plan de participation, l'obtention d'excellent bonus et le bon résultat des indépendants.

L'impôt à la source a également augmenté, ce qui est de bon augure pour 2013 puisque ce sont les salaires 2012 qui ont été taxés, alors que pour la taxation ordinaire, ce sont les déclarations 2011 qui ont été contrôlées avec les revenus 2011. L'impôt des frontaliers a augmenté, ce qui s'explique par la bonne conjoncture et l'utilisation toujours plus importante de cette main-d'œuvre par notre économie.

Par rapport à 2011, l'impôt des personnes physiques a bien augmenté. La conjoncture en est la principale raison. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques taxées ordinairement a bien progressé pour atteindre les 733 millions de francs en 2012 contre 707 millions de francs en 2011. Cette augmentation est réjouissante. Le taux d'encaissement a légèrement baissé à 91,5% contre 92% l'année précédente. Ce chiffre reste remarquable; il signifie que plus de 9 contribuables sur 10 paient leurs tranches et leurs bordereaux d'impôt à l'échéance.

L'écart favorable de 19 millions de francs par rapport au budget du produit de l'impôt direct des personnes morales est dû à:

- Une bonne conjoncture économique dans tous les domaines de notre économie.
- L'effet de la réforme des entreprises. Comme prévu, les comptes 2012 enregistrent un nouveau record en termes de recettes pour cet impôt. La nouvelle politique fiscale de notre canton apporte une sécurité et un coût supplémentaire que certaines entreprises sont prêtes à payer.

Impôt foncier

L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Il est légèrement plus élevé que l'année dernière.

Impôts sur les gains en capital et droits de mutations (lods)

Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation enregistrent un résultat un peu meilleur que prévu, dépassant au total de 5,5 millions de francs le montant porté au budget. Le secteur de l'immobilier reste stable depuis plus d'une décennie. L'évolution de cet impôt est souvent aléatoire et peut dépendre de transactions particulières importantes.

Impôt sur les successions et donations

L'impôt sur les successions est inférieur au budget. Par nature, ces recettes peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre, dans des proportions imprévisibles en fonction d'éléments particuliers.

Impôt sur la consommation

Cette nouvelle recette est liée à l'ouverture d'un casino dans le canton.

COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	2012		2011	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Personnes morales *	173'606'442	18,3	142'034'132	16,0
Personnes physiques *	765'481'894	80,7	735'473'025	83,0
Impôt travailleurs frontaliers	9'837'127	1,0	8'618'463	1,0
Total	948'925'463	100%	886'125'620	100%

* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisances et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement entre le bénéfice et le capital.

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal¹⁾</i>	<i>Impôts immobiliers (lods, impôt foncier, gains immobiliers²⁾</i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Impôts sur les donations et les successions³⁾</i>	<i>Taxes sur véhicules et cyclomoteurs</i>
1995	449'359	29'530	73'714	21'155	30'193
1996	467'280	26'097	79'394	24'638	32'339
1997	468'551	25'808	88'602	23'386	33'188
1998	472'319	30'656	83'615	24'148	34'043
1999	501'568	31'717	88'213	25'153	35'136
2000	528'857	33'303	95'609	36'901	35'822
2001	554'925	32'517	105'371	31'499	36'410
2002	594'001	34'971	127'344	21'324	36'874
2003	573'425	44'300	107'597	22'069	37'175
2004	586'176	38'838	111'078	17'124	39'136
2005	755'999	47'606	91'806	14'296	39'293
2006	809'712	48'982	119'653	18'654	39'611
2007	853'609	55'206	112'606	17'922	39'947
2008	871'405	54'669	55'182	22'128	40'478
2009	858'479	55'918	46'119	24'261	41'425
2010	882'178	53'643	48'145	16'533	40'685
2011	886'126	57'381	52'389	19'103	41'938
2012	948'925	58'382	76'152	18'586	42'806

¹⁾ Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers

²⁾ Y compris l'ancien impôt complémentaire sur les immeubles remplacé par l'impôt foncier en 2001

³⁾ Y compris l'émolument de dévolution d'hérédité, supprimé dès la période fiscale 2003

Revenus des biens

Revenus des biens	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Banques	522'393	605'877	-13,8	703'000
Créances	11'250'327	11'261'521	-0,1	10'061'500
Titres	777'884	930'596	-16,4	1'043'800
Immeubles du patrimoine financier	539'774	573'267	-5,8	536'000
Gains sur placements	18'837'344	12'835'716	+46,8	4'902'500
Prêts du patrimoine administratif	149	189	-21,2	300
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	18'728'000	23'600'000	-20,6	23'500'000
Immeubles du patrimoine administratif	7'160'622	8'458'746	-15,3	7'630'750
Autres revenus	1'308'416	26'333'229	-95,0	1'003'000
42 Total	59'124'909	84'599'141	-30,1	49'380'850

Les revenus des biens sont supérieurs de 9,7 millions de francs par rapport au budget et inférieurs de 25,5 millions de francs en regard de 2011.

L'augmentation des gains sur placements du patrimoine financier provient principalement d'une recette extraordinaire de 8,1 millions de francs réalisée lors de la constitution d'un droit de superficie en faveur de la fondation BNMB, compensée intégralement par des amortissements extraordinaires. D'autre part, les plus-values réalisées sur la vente de terrains de la promotion de l'économie sont de 4,5 millions de francs inférieures à l'année précédente.

La part de l'Etat au bénéfice 2012 de la BCN est inférieure de 4,9 millions de francs à la part du bénéfice 2011, en raison de la décision de la BCN d'augmenter ses fonds propres par thésaurisation d'une partie de ses résultats, afin de se conformer aux nouvelles exigences légales.

Au niveau des autres revenus, l'importante diminution provient principalement de l'agio, lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'Etat en 2011, d'un montant total de 25 millions de francs.

Contributions

Contributions	<i>Comptes 2012</i> <i>Fr.</i>	<i>Comptes 2011</i> <i>Fr.</i>	<i>Variations</i> <i>par rapport aux</i> <i>comptes 2011</i> <i>%</i>	<i>Budget 2012</i> <i>Fr.</i>
Emoluments administratifs	29'984'219	28'557'939	+5,0	31'797'250
Ecolages	12'322'669	12'713'436	-3,1	13'571'600
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	19'612'616	21'755'438	-9,8	24'819'800
Ventes	5'810'157	5'491'134	+5,8	5'749'000
Dédommagements de tiers	21'373'438	21'563'702	-0,9	20'305'997
Amendes	21'835'831	19'232'471	+13,5	20'496'000
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	2'850'029	3'252'921	-12,4	3'863'990
Autres contributions	23'538'531	17'253'691	+36,4	21'951'100
43 Total	137'327'490	129'820'732	+5,8	142'554'737

Par rapport à l'année 2011, les contributions reçues augmentent de 7,5 millions de francs et baissent de 5,2 millions de francs par rapport au budget.

Les émoluments administratifs du service des poursuites et faillites augmentent de 1 million de francs par rapport à l'année précédente. Par contre ils sont de 1,6 million de francs inférieurs au budget.

Le transfert du service de la gérance des immeubles à prévoyance.ne, en 2012, diminue les autres redevances d'utilisation et prestations de service de 1 million de francs par rapport aux comptes 2011. La baisse des comptes par rapport au budget 2012 s'explique principalement en raison du refus par le peuple en juin 2012, de la loi sur l'approvisionnement en énergie électrique, prévoyant l'introduction d'une redevance sur la consommation d'électricité (4,8 millions).

Au niveau des amendes, la police neuchâteloise et le service de la justice ont enregistré une hausse de 2,5 millions de francs par rapport aux comptes 2011.

La hausse des autres contributions par rapport aux comptes 2011 provient principalement des contributions employeurs (+8,3 millions) instaurées à la création du fonds d'accueil extra-familiale, dès 2012, conformément à la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE).

Part à des recettes fédérales sans affectation

Part à des recettes sans affectation				
	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	10'535'566	13'984'257	-24,7	9'595'984
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	23'994'322	22'923'651	+4,7	23'994'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	16'667'174	14'050'189	+18,6	16'667'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'832'729	108'832'726	+0.0	108'833'000
Impôt fédéral direct	76'152'022	52'389'413	+45,4	61'000'000
Impôt anticipé	11'450'558	8'363'000	+36,9	9'624'000
Impôt épargne UE	305'884	288'000	+6,2	389'000
Taxe d'exemption du service militaire	813'156	663'846	+22,5	650'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	14'800'000	14'410'387	+2,7	14'800'000
Droits sur les carburants	10'325'549	8'880'123	+16,3	9'541'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	587'890	625'996	-6,1	600'000
Redevance poids lourds	9'841'056	9'952'967	-1,1	10'276'000
44 Total	284'305'906	255'364'555	+11,3	265'969'984

La part du canton aux recettes sans affectation est supérieure de 18,3 millions de francs au budget et de 28,9 millions de francs aux comptes de l'exercice précédent.

Le montant total des paiements compensatoires versés en 2012 au canton de Neuchâtel au titre de la RPT s'élève à 160 millions de francs, soit une progression de 0,2 million de francs par rapport à 2011. Le montant alloué au titre de la compensation des charges géo-topographiques augmente de 1,1 million de francs, suite à l'adaptation au renchérissement et à la hausse de la contribution de la Confédération. Du côté de la compensation des charges socio-démographiques, l'augmentation de 2,6 millions de francs s'explique par une variation significative de l'indicateur de pauvreté du canton (soit la part des bénéficiaires de prestations de l'aide sociale au sens large dans la population résidente permanente). Ainsi, les montants alloués au canton pour la compensation des charges excessives présentent une augmentation, passant de 37 à 40,7 millions de francs. En revanche, la hausse de l'indice des ressources du canton, de 94,1 à 95,8 (avec prise en compte de la correction rétroactive du facteur alpha, utilisé dans le calcul du potentiel de ressources en 2012, suite à une erreur de calcul), a pour conséquence une diminution des montants reçus au titre de la péréquation des ressources (-3,4 millions).

Les autres variations significatives en regard des comptes 2011 concernent l'impôt fédéral direct (+23,8 millions), l'impôt anticipé (+3,1 millions), les droits sur les carburants (+1,4 million), la part du canton au bénéfice de la BNS (+0,4 million), la taxe d'exemption du service militaire (+0,1 million) et les redevances sur le trafic des poids lourds (-0,1 million).

Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	5'383'015	4'637'482	+16,1	4'565'000
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	34'338'894	35'364'448	-2,9	31'784'481
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	12'607'175	12'787'766	-1,4	12'652'562
45 Total	52'329'084	52'789'696	-0,9	49'002'043

Globalement, les dédommagements reçus de collectivités publiques diminuent de 0,5 million de francs par rapport aux comptes 2011 et sont supérieurs de 3,3 millions de francs aux prévisions budgétaires.

La progression des dédommagements perçus de la Confédération (+0,7 million) en regard des comptes de l'exercice précédent s'explique par un correctif en 2012 au niveau de l'encaissement de l'indemnisation relative à l'exécution de la redevance sur le trafic des poids lourds (+0,7 million), auparavant encaissée par le SCAN.

Les dédommagements des autres cantons sont plus importants que ne le prévoyait le budget (+2,6 millions) mais restent inférieurs aux montants reçus en 2011 (-1 million). L'écart constaté entre les comptes 2012 et le budget s'explique par des contributions pour l'Université (+1,8 million) et des pensions facturées dans le domaine pénitentiaire (+0,9 million) plus importantes que prévues. A cela s'ajoute une omission budgétaire d'un montant de 0,3 million pour des loyers dans le domaine de la formation HES. A l'inverse, les dédommagements des autres cantons pour l'école régionale d'aspirants de police sont moins élevés que prévus (-0,6 million). En ce qui concerne la différence entre les comptes 2012 et 2011, elle résulte de la hausse des contributions reçues au titre de l'Université (+1,1 million) et d'un changement de comptabilisation en 2012 des participations pour l'utilisation des équipements et de l'infrastructure de la HE-ARC. A noter également que les pensions facturées hors canton du service pénitentiaire progressent de 0,3 million de francs par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les indemnités versées par les communes, une baisse de 0,2 million de francs est enregistrée par rapport aux comptes 2011. Cet écart relève d'une demande pour les mandats de prestations de la police neuchâteloise moins importante que prévue (-0,3 million).

Subventions acquises

Subventions acquises	Comptes 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2011 %	Budget 2012 Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	161'503'362	148'218'627	+9,0	156'527'186
Canton	5'880'105	0	-	7'385'000
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	98'998'483	84'938'694	+16,6	96'416'496
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'153'569	1'023'539	+12,7	1'444'800
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	1'969'622	4'207'289	-53,2	4'071'000
46 Total	269'505'141	238'388'149	+13,1	265'844'482

Au total, les subventions reçues en 2012 dépassent de quelques 3,7 millions de francs la somme prévue au budget. Le montant acquis est en nette augmentation par rapport à 2011 (+31,1 millions).

Les subventions reçues de la Confédération sont plus importantes que ne le prévoyait le budget (+5 millions). L'écart résulte principalement des subventions relatives aux PC AVS (+5,6 millions), au CPLN (+1 million) et aux requérants d'asile (+2 millions). D'autres subventions en revanche sont inférieures au budget, notamment celles relatives au service de l'emploi (-1,6 million), à l'Université (-1,2 million) et aux subsides LAMal (-1,1 million). La progression par rapport aux comptes 2011 est de 13,3 millions de francs. Cette progression trouve son origine dans les subventions reçues pour les requérants d'asile (+2,5 millions), les PC AVS (+4,9 millions), le service de l'emploi (+1,5 million) et les centres de formation professionnelle (+2,3 millions). A noter que la plupart des écarts impliquent des différences correspondantes dans des groupes de charges, principalement le groupe 36.

Les montants qui apparaissent au budget et aux comptes 2012 au titre de subvention acquise du canton concernent la participation du canton au financement du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. Les dépenses assumées par le canton dans le cadre de ce fonds ont été moins élevées que ne le prévoyait le budget.

Les parts communales aux charges cofinancées sont supérieures au budget (+2,6 millions) et en nette progression par rapport aux comptes 2011 (+14,1 millions). L'écart au budget provient de l'important dépassement enregistré au niveau de la charge d'aide matérielle (+8,3 millions), à laquelle les communes participent à hauteur de 60%. Cet écart est partiellement compensé par des montants inférieurs au budget dans le domaine des transports (-2,5 millions) et de l'intégration professionnelle (-3,7 millions). La progression enregistrée par rapport à 2011 relève en premier lieu de la contribution de solidarité des communes (+9,6 millions), à laquelle s'ajoute la progression des montants relatifs à la charge d'aide matérielle (+7,5 millions) et aux dépenses dans le domaine des transports (+1 million). Les effets de la révision de la LACI dans le domaine de l'insertion professionnelle représente la seule baisse significative des montants reçus des communes en 2012 (-4,8 millions).

La variation enregistrée au niveau des autres subventions acquises, relativement stables d'ordinaire, s'explique par la sortie du fonds des sports (et des subventions correspondantes) du giron de l'Etat au cours de l'année 2012.

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous, qui résume celui qui figure en fin de publication, montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités se fait sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2012		Comptes 2011	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	67,6	5,1	63,1	4,9
Sécurité publique	80,2	6,0	81,7	6,4
Enseignement et formation	395,2	29,7	381,2	29,9
Culture et loisirs	14,6	1,1	14,6	1,1
Santé	338,6	25,5	309,8	24,3
Prévoyance sociale	313,4	23,6	296,9	23,3
Trafic	88,8	6,7	90,6	7,1
Protection et aménagement de l'environnement	8,3	0,6	9,0	0,7
Économie publique	23,0	1,7	29,9	2,3
Sous-total	1'329,6	100,0	1'276,7	100,0
Finances et impôts	-1'329,7		-1'279,7	
Total (Excédent de revenus)	-0,1		-3,0	

Avec une part de 29,7%, le domaine de l'enseignement et de la formation demeure le plus important. Il est suivi par celui de la santé (25,5%) et celui de la prévoyance sociale (23,6%). A eux trois, ces secteurs absorbent donc plus des trois quarts des charges nettes de l'Etat.

L'augmentation globale des charges nettes du secteur "Administration générale" (+4,5 millions) résulte principalement du montant compensatoire unique accordé au personnel de l'Etat (+2,5 millions) et de la création d'une réserve pour investissements (+1,8 million). Du côté des revenus, la nature ponctuelle de certaines opérations comptabilisées sur l'année 2011 uniquement (régularisation d'un compte de bilan concernant un prêt en faveur du parking de la gare de Neuchâtel, prélèvement à la réserve pour l'entretien des routes et des bâtiments) vient péjorer le résultat net de ce domaine.

Les charges nettes du secteur "Sécurité publique" diminuent légèrement par rapport aux comptes 2011 (-1,5 million) en raison de revenus plus élevés au titre de la facturation des amendes (+2,6 millions).

Les charges nettes du secteur "Enseignement et formation" augmentent de 14 millions de francs en raison principalement de la dissolution, sur l'année 2011, de la réserve de 12 millions de francs concernant la brèche de financement fédéral des universités. Par ailleurs, les subsides versés aux institutions pour l'enseignement spécialisé augmentent de 2,2 millions de francs par rapport aux comptes 2011.

L'augmentation de 28,8 millions de francs dans le secteur de la santé provient principalement des catégories concernant les charges hospitalières et les soins ambulatoires. Les subventions accordées aux établissements hospitaliers (HNe et autres établissements répertoriés), ainsi que les coûts liés aux hospitalisations hors canton, ont augmenté de 14,1 millions de francs par rapport à aux comptes de l'année dernière. Par ailleurs, deux provisions ont été créées lors de la clôture des comptes 2012 afin de venir en aide à l'établissement de la Providence (3 millions) et pour couvrir un litige concernant l'application de la CCT 21 (7,3 millions). Les charges concernant le maintien à domicile augmentent quant à elles de 2,7 millions de francs par rapport aux comptes 2011.

Les charges nettes du secteur "Prévoyance sociale" augmentent de 16,5 millions de francs par rapport aux comptes 2011. Cette variation trouve son origine dans l'augmentation des subsides nets d'assurance maladie (y compris contentieux) de 4,2 millions de francs, dans l'augmentation des subventions accordées aux établissements spécialisés pour adultes situés dans le canton (+3 millions) et dans l'augmentation des dépenses nettes résiduelles pour l'Etat en matière d'aide matérielle (+5 millions). En relation avec ce domaine, signalons encore l'augmentation des charges de personnel du service de l'emploi (+3,7 millions) et du service des migrations (+1 million) entre 2012 et 2011.

Des variations importantes au niveau des amortissements expliquent la diminution globale des charges nettes relatives au secteur "Trafic". Cela concerne le service des ponts et chaussées (-8,4 millions) et le service cantonal des transports (+4,3 millions suite à l'amortissement extraordinaire en 2012 du solde relatif au crédit d'engagement pour les études RER-TransRUN). Les subsides accordés aux entreprises de transports augmentent de 1,2 million de francs par rapport aux comptes 2011.

En matière de protection et d'aménagement de l'environnement signalons que les charges nettes totales prennent en compte un revenu de près de 9 millions de francs au titre des redevances comptabilisées dans le fonds des eaux.

La diminution de 6,9 millions de francs dans le secteur "Économie publique" par rapport aux comptes de l'année dernière s'explique avant tout par les mouvements comptabilisés dans le fonds de promotion de l'économie (prélèvement à la fortune du fonds de 4,8 millions et prélèvement de la provision de 1,3 million pour la faillite du bâtiment de Mycorama). Signalons encore qu'une attribution supplémentaire de 2 millions de francs à la fortune du fonds de l'énergie a été décidée par le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes 2012.

L'amélioration du groupe "Finances et impôts" par rapport aux comptes 2011 résulte de l'augmentation des recettes fiscales concernant les personnes physiques (+26,1 millions), les personnes morales (+31,6 millions) et l'impôt fédéral direct (+23,8 millions). Une contribution de solidarité de 9,6 millions de francs, versée par les communes, figure également dans le total des revenus contrairement à l'année dernière. Ces variations importantes compensent largement les diminutions constatées par rapport à d'autres revenus, comme par exemple la part au bénéfice de la BCN (-4,9 millions) ou les plus-values comptabilisées dans le fonds de promotion de l'économie (-4,5 millions). Rappelons également que les comptes 2011 prenaient en compte une recette extraordinaire de 25 millions de francs au titre de l'agio lié au remboursement d'une partie du capital de dotation de la BCN.

Compte des investissements

Résultats Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2012 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)							
	<i>Budget 2012</i>	<i>Comptes 2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>Comptes 2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Dépenses d'investissements	106'783	102'069	112'842	95'332	92'254	141'335	102'359
./. Recettes	46'287	43'967	36'264	43'298	42'422	50'237	58'995
Dépenses nettes	60'496	58'102	76'578	52'034	49'832	91'098	43'364
./. Amortissements portés au bilan	60'169	64'379	73'519	77'985	80'904	84'772	77'107
Dépenses portées au bilan	327	-6'277	3'059	-25'951	-31'072	6'326	-33'743

Au budget 2012, des dépenses d'investissements nettes ont été prévues à hauteur de 60,5 millions de francs. Les comptes 2012 font ressortir des dépenses nettes à hauteur de 58,1 millions de francs, soit une différence de 2,4 millions de francs. Les paiements sur les crédits en cours sont supérieurs de 0,3 million de francs et ceux sur les crédits à solliciter inférieurs de 2,7 millions de francs par rapport au budget 2012.

La possibilité d'affecter des tranches annuelles de paiement des crédits inscrits au budget des investissements à d'autres projets que ceux auxquels elles étaient initialement destinées a permis de s'approcher de la cible prévue au budget. Sur l'exercice 2012, des projets pour un peu plus de 6,0 millions de francs ont été avancés ou accélérés.

Pour les crédits en cours de réalisation, les écarts nets les plus significatifs concernent les objets suivants:

- "Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier" dépenses nettes inférieures de 4,8 millions de francs;
- "Assainissement et renforcement de cinq ouvrages d'art" dépenses nettes inférieures de 1,4 million de francs;
- "Redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat" dépenses nettes inférieures de 0,5 million de francs;
- "Augmentation de capital prévue dans le cadre de la fusion des entreprises de transport TN et TRN" dépenses nettes supérieures de 1,5 million de francs.
- "Prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA" dépenses nettes supérieures de 1,2 million de francs;
- "CIFOM, rénovation des bâtiments nécessaire au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)" dépenses nettes supérieures de 1,0 million de francs;
- "Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon, à La Chaux-de-Fonds" dépenses nettes supérieures de 0,5 million de francs.

En ce qui concerne les crédits à solliciter, deux investissements budgétés en 2012 n'ont pas été réalisés. Il s'agit des deux objets suivants:

- "CPLN – Neuchâtel assainissement global des bâtiments A + B + C " pour 2,5 millions de francs de dépenses nettes;
- "Divers bâtiments / sécurité des guichets" pour 0,2 million de francs de dépenses nettes.

Des explications plus détaillées, fournies par les services compétents, concernant les différences entre les dépenses prévues au budget et les comptes et les raisons des crédits non engagés, figurent dans les remarques du chapitre "Compte des investissements".

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts (supérieurs à 1 million de francs) par rapport au budget:

VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>		
Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier	-4'782	+6
Part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières	-2'437	-2'067
Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	+2'640	+2'676
Assainissement et renforcement de cinq ouvrages d'art	-1'380	0
CIFOM, rénovation des bâtiments nécessaire au transfert des filières du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)	+1'048	0
CPLN - Neuchâtel assainissement global des bâtiments A + B + C crédit d'étude	-2'500	0
<i>Prêts et participations</i>		
Augmentation de capital prévue dans le cadre de la fusion des entreprises de transport TN et TRN	+1'500	0
Prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA	+1'200	0
<i>Subventions aux investissements:</i>		
Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau	-3'629	-3'629
Autres objets	+3'626	+694
Total	-4'714	-2'320

Récapitulation des investissements et amortissements par département

Récapitulation des investissements par département	Comptes 2012			Budget 2012			Comptes 2011		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Autorités	1'008'307.90	36'136.80	972'171.10	1'500'000.00	0.00	1'500'000.00	1'303'767.06	0.00	1'303'767.06
Préposé à la gestion de l'information	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Contrôle cantonal des finances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorités judiciaires	513'990.40	20'909.00	493'081.40	500'000.00	0.00	500'000.00	2'920.85	0.00	2'920.85
Justice, sécurité et finances	5'369'872.21	970'000.00	4'399'872.21	9'647'000.00	1'103'856.00	8'543'144.00	12'509'363.64	0.00	12'509'363.64
Santé et affaires sociales	46'820.45	0.00	46'820.45	0.00	0.00	0.00	240'000.44	0.00	240'000.44
Gestion du territoire	60'192'398.50	42'354'153.21	17'838'245.29	61'064'900.00	44'668'000.00	16'396'900.00	65'954'801.79	35'682'162.19	30'272'639.60
Economie	2'956'447.05	121'340.00	2'835'107.05	2'000'000.00	115'000.00	1'885'000.00	4'079'871.35	125'866.00	3'954'005.35
Education, culture et sports	31'981'062.35	464'470.05	31'516'592.30	32'071'300.00	400'000.00	31'671'300.00	28'751'459.78	456'041.00	28'295'418.78
Total	102'068'898.86	43'967'009.06	58'101'889.80	106'783'200.00	46'286'856.00	60'496'344.00	112'842'184.91	36'264'069.19	76'578'115.72

Récapitulation des amortissements par département	<i>Amortissements nets</i>	<i>Amortissements nets</i>	<i>Ecart</i>	<i>Ecart</i>
	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Autorités	509'525.00	183'407.00	326'118.00	177.8%
Préposé à la gestion de l'information	0.00	0.00	0.00	-
Contrôle cantonal des finances	0.00	0.00	0.00	-
Autorités judiciaires	273'755.00	273'025.00	730.00	0.3%
Justice, sécurité et finances	6'385'048.10	5'242'700.61	1'142'347.49	21.8%
Santé et affaires sociales	1'031'475.00	1'613'265.00	-581'790.00	-36.1%
Gestion du territoire	35'315'409.59	44'683'343.73	-9'367'934.14	-21.0%
Economie	4'089'903.75	4'026'186.60	63'717.15	1.6%
Education, culture et sports	16'774'290.40	17'496'909.11	-722'618.71	-4.1%
Total	64'379'406.84	73'518'837.05	-9'139'430.21	-12.4%

Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2012 s'élève à 105 millions de francs. Le détail figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'009'015'963
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2012 sur ces crédits	-903'968'435
Différence	105'047'528

Les engagements diminuent de 35,1 millions de francs par rapport à la clôture précédente.

Les crédits les plus importants accordés en 2012 ont été les suivants:

- 14,0 millions de francs dans le cadre des prêts pour la réalisation de projets de politique régionale;
- 3,0 millions de francs pour l'augmentation de capital prévue dans le cadre de la fusion des entreprises de transport TN et TRN;
- 3,0 millions liés à la prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt SA;
- 1,5 million de francs pour la réorganisation du service des contributions.

Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous indiquons ci-après les crédits supplémentaires accordés par décision du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil qui n'étaient pas prévus au budget. Des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour la plupart d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Redressement des finances et adaptation des structures	318000	Mandats, expertises, études	126'000
Autorités judiciaires, secrétariat	300210	Suppléances autorités judiciaires et tribunal cantonal	301'117
Tribunaux d'instance	318051	Médecins et experts	140'000
Ministère public	300210	Suppléances	127'800
Chancellerie, secrétariat	318030	Ports et affranchissements	268'000
Service achat, logistique et imprimés	310620	Fournitures scolaires, enseignement secondaire	350'000
	316010	Leasing équipements informatiques	175'000
	316610	Locations de machines	230'000
Service de la justice	318215	Tutelles sans actifs	399'000
Service pénitentiaire	301000	Personnel administratif et exploitation	135'000
	313210	Frais de médecine et pharmacie	185'000
	318000	Mandats, expertises, études	136'900
	318285	Frais surveillance	100'000
	351260	Placements hors canton	1'090'000
Service de la santé publique	318000	Mandats, expertises, études	180'000
Aide hospitalière	363211	Institutions psychiatriques	1'600'000
	366200	Hospitalisations hors canton	4'800'000
Etablissements pour personnes âgées	364235	Etablissements médico-sociaux (EMS)	1'950'000
Police neuchâteloise	301750	Service de piquet	117'400
	318000	Mandats, expertises, études	614'500
Service des contributions	318000	Mandats, expertises, études	292'200
Service des bâtiments	301000	Personnel administratif et exploitation	184'600
Entretien et exploitation des bâtiments	314000	Entretien des bâtiments	243'000
	318000	Mandats, expertises, études	128'000
Service de l'action sociale	366300	Charges aide matérielle	13'200'000
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse	352800	Dédommagements divers aux communes	214'553
Service des institutions pour adultes et mineurs	365365	Institutions hors canton mineurs	866'700
	365375	Institutions hors canton adultes	1'128'900
DGT, secrétariat	318000	Mandats, expertises, études	186'100
	318471	Frais de gestion redevance poids lourds	130'000
Services des ponts et chaussées	318000	Mandats, expertises, études	328'000

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

Centre financier	Compte	Libellé	Montant Fr.
Service faune, forêts et nature	314450	Entretien piscicultures	400'000
	352000	Mandats effectués par les communes	330'000
	362410	Travaux forestiers de cantonnement	306'000
Service des migrations	301010	Salaires occasionnels	118'000
	318005	Honoraires, mandats	864'000
	366570	Assistance RA	1'500'000
	366575	Assistance réfugiés	520'000
Service de la cohésion multiculturelle	319541	Programmes intégration pluriannuels	200'000
AVS/AI	318540	Administration prestations complémentaires AVS	193'900
	318541	Administration prestations complémentaires AI	121'100
	363500	Prestations complémentaires AVS	16'500'000
	363540	Remises cotisations	400'000
	363550	ALFA sans activité	400'000
Service de l'emploi	301000	Personnel administratif et exploitation	100'000
Office des bourses	366720	Bourses formations tertiaires (HES, Uni, ES)	150'000
Service de l'enseignement obligatoire	302490	Indemnités remplacement mandats DECS	130'000
	318000	Mandats, expertises, études	112'000
Office de l'enseignement spécialisé	318626	Honoraires orthophonie ambulatoire	2'500'000
	351622	Scolarisation hors canton	230'000
Formations HES	351640	Contributions HES-SO	529'000
	351647	Contributions HES-S3	730'100
CIFOM	311000	Machines, mobilier et équipements	130'000
Service de la formation post- obligatoire	318610	Promotion	218'100
	351600	Autres universités suisses	105'600
	351677	Contributions APS	135'000
	351680	Dédommagements AEPr	390'000
Fonds réf. Structures communes	362801	Péréquation verticale	168'500
Fonds de promotion de l'économie	365535	Subvention d'aide au développement économique	3'000'000
	365541	Pertes sur prêts	1'341'000
Fonds pour l'encouragement cinématographique	364604	Fondation romande du cinéma	150'000
Total			61'900'070

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 100'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances. Ils sont mentionnés dans les remarques à l'appui des comptes.

Les crédits supplémentaires du compte de fonctionnement accordés durant l'exercice 2012 s'élèvent au total à 65,6 millions de francs, dont 61,0 millions de francs (supérieurs à 100'000 francs) relèvent de la compétence du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

Sur un volume total de crédits supplémentaires de 65,6 millions de francs, 53,9 millions de francs font l'objet de compensations.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires > 100'000 francs

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
04.09.2012		Equipement d'un véhicule de soutien sanitaire cantonal	245'000
03.10.2012		Développement du projet d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments A, B, et C du CPLN	500'000
	08.02.2012	Crédit CLA / Réaménagement des locaux du SENE à Peseux	190'000
	15.02.2012	TransRUN études d'avant-projet et constitution du capital-actions	200'000
	04.07.2012	Rattrapage entretien différé des bâtiments	200'000
	04.07.2012	Renforcement et réaménagement de la RC1320	400'000
	04.07.2012	Renouvellement véhicules et machines (RC + A5)	156'000
	04.07.2012	Assainissement des sites pollués	190'000
	04.07.2012	Restauration de la Collégiale	100'000
	04.07.2012	Subventions constructions rurales	400'000
	06.06.2012	Introduction du MISTRA	300'000
	13.06.2012	Renouvellement licences postes de travail	104'000
	15.08.2012	Acquisition d'un nouveau radar Multanova	300'000
	15.08.2012	Renouvellement du SAN ne.ch	390'000
	15.08.2012	CPMB renouvellement machines et outillage CIE	333'400
	15.08.2012	CIFOM-EPC nouvelles salles de classe	140'000
	22.08.2012	H18 – évitement Est de la Chaux-de-Fonds, étude d'avant-projets	120'000
	22.08.2012	Transfert du Comlab au CSEM	600'000
	17.10.2012	Perreux / Toitures services généraux	400'000
	24.10.2012	Gouvernement neuchâteloise sans papier	280'000
	24.10.2012	Renouvellement du système WIFI	140'000
	31.10.2012	Augmentation capital-actions ARESA Aéroport régional des Eplatures SA	400'000
	31.10.2012	Subventions pour travaux d'améliorations foncières	260'000
	31.10.2012	Travaux d'améliorations foncières	160'000
	31.10.2012	Augmentation capital-actions TransN	1'500'000
	31.10.2012	Participation au capital de Greenwatt	3'000'000
	12.12.2012	10 ^{ème} étape restauration/amélioration routes cantonales	250'000
<hr/> Total			11'258'400

Dépassements de crédits

Nous indiquons ci-après les dépassements de crédits constatés à la clôture des comptes de fonctionnement et des investissements, qui auraient formellement dû donner lieu à une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil selon l'arrêté du 29 mai 2007, et les directives du 22 décembre 2010. Ces dépassements sont en partie liés aux difficultés à prévoir certaines charges avant le bouclage des comptes, voire à des réaménagements comptables entre rubriques budgétaires ou à des compensations promises mais non réalisées.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT, dépassements de crédits constatés à la clôture > 100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Chancellerie, secrétariat	318030	Ports et affranchissement	114'647
Service de la justice	318210	Assistance judiciaire	855'352
	318215	Tutelles sans actifs	325'745
Police neuchâteloise	318000	Mandats, expertises, études	314'615
Service des contributions	318360	Frais de perception	339'591
	390710	Fonds d'aide aux communes	969'000
	390715	Fonds d'aide aux communes péréquation	1'523'000
Fonds protection civile et régionale	352220	Charges salaires OPC	107'865
Aide hospitalière	365215	Maintien à domicile	1'399'573
	366200	Hospitalisations hors canton	5'510'000
Service de l'action sociale	366300	Charges d'aide matérielle	500'000
Office cantonal de l'assurance-maladie	366310	Loi assurance maladie obligatoire	1'454'315
Service des institutions pour adultes et mineurs	365365	Institutions hors canton mineurs	141'781
	365370	Institutions dans canton adultes	469'778
	365375	Institutions hors canton adultes	305'702
Service des ponts et chaussées	307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	629'726
	314430	Enlèvement neige et sablage	220'221
	352000	Mandats effectués par les communes	272'195
Entretien et exploitation des bâtiments	318380	Gestion par des tiers	122'734
AVS/AI	363500	Prestations complémentaires AVS	721'236
	363550	ALFA sans activité	662'033
Service de l'enseignement obligatoire	362621	Traitements enseignement primaire	320'576
	362622	Traitements enseignement secondaire	499'077
	362635	Caisse de pensions enseignement primaire	120'445
	362636	Caisse de pensions enseignement secondaire	177'117

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT, dépassements de crédits constatés
à la clôture > 100'000 francs (suite)**

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Office de l'enseignement spécialisé	351622	Scolarisation hors canton	166'525
	365374	Institutions OES dans canton	776'251
Formation HES	351646	Contribution à la HE-ARC	148'317
Fonds de promotion de l'économie	365545	Parc scientifique et technologique	122'778
Total			19'290'195

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS, dépassements nets de crédits
(tranches de paiement) non autorisés**

<i>Département</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant Fr.</i>
DGT	Renforcement et réaménagement de la RC 1320	137'472
DECS	Transfert CPLN au CIFOM Le Locle	1'048'259
Total		1'185'731

Bilan

ACTIF	Situation au	Situation au	Variations
	31.12.2012	31.12.2011	
	Fr.	Fr.	Fr.
Patrimoine financier	805'647'295	634'128'521	+171'518'774
Disponibilités	301'145'875	90'872'076	+210'273'799
Avoirs	366'730'111	395'144'195	-28'414'084
Placements	53'444'784	51'868'747	+1'576'037
Actifs transitoires	84'326'525	96'243'503	-11'916'978
Patrimoine administratif	643'896'146	661'593'522	-17'697'376
Investissements	413'539'800	419'130'278	-5'590'478
Prêts et participations permanentes	177'752'005	176'215'095	+1'536'910
Subventions d'investissements	52'604'341	66'248'149	-13'643'808
Découvert	378'222'141	378'318'158	-96'016
Total	1'827'765'582	1'674'040'201	+153'725'381

Patrimoine financier

Disponibilités Les disponibilités à la fin de l'année 2012 ont augmenté de 210 millions de francs. D'une part, l'augmentation des revenus fiscaux de l'année 2012 a contribué en grande partie à l'accroissement de nos liquidités et d'autre part, un emprunt public de 200 millions de francs a été conclu en profitant des taux extrêmement favorables sur le marché des capitaux, en anticipant les engagements 2013.

Avoirs Ce groupe est en diminution de 28,4 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Cet écart s'explique par une diminution des comptes courants de 42,5 millions de francs envers la Confédération.

Pour ce qui est des "impôts à encaisser", une augmentation de 9,3 millions de francs provient de l'impôt anticipé à recevoir. Ce poste de bilan avait été pris les années dernières sous les actifs transitoires.

Les créances envers les collectivités publiques augmentent de 10 millions de francs, en rapport essentiellement avec la contribution de solidarité des communes pour 9,6 millions de francs.

Le compte des opérations de liaison entre deux périodes comptables présente une diminution de 11,1 millions de francs. Celle-ci s'explique par des encaissements moins importants d'impôts en début d'année 2013, concernant encore l'année comptable 2012.

Sous les autres créances, une augmentation de 2,2 millions de francs est constatée.

Placements Remboursement de titres pour 1,2 million de francs pour le fonds viticole et augmentation de 3,8 millions de francs pour les prêts à des collectivités.

Actifs transitoires Ce poste diminue de 11,9 millions de francs. Cet écart provient en grande partie par la non comptabilisation de l'impôt anticipé à recevoir. Celui-ci a été pris sous la catégorie "impôts à encaisser" (voir ci-dessus).

Patrimoine administratif

Investissements Les investissements nets ont augmenté légèrement de 2,2 millions de francs. Des variations importantes sont intervenues pour les "immobilisations productives, bâtiments" (-16 millions) qui proviennent en partie du transfert des bâtiments du CPMB à la fondation pour la rénovation de ces derniers pour 8 millions de francs. Le solde s'explique par des amortissements supérieurs aux dépenses d'investissement.

Pour les "immobilisations en cours, bâtiment" l'augmentation nette est de 12,1 millions de francs. Rappelons que les dépenses pour la construction de Microcity se sont élevées à 26 millions de francs. Les amortissements pour cette catégorie d'investissements sont de 13,7 millions de francs.

Prêts et participations permanentes Augmentation de 1,5 million de francs principalement pour les sociétés d'économie mixte.

Subventions d'investissements Les subventions aux investissements enregistrent une diminution nette de 13,6 millions de francs. Les dépenses d'investissement nettes de l'année 2012, soit 4,1 millions de francs, ont été inférieures aux amortissements qui s'élèvent à 17,7 millions de francs.

Découvert Le découvert diminue de 0,1 million de francs, correspondant à l'excédent de revenus de l'exercice. Il atteint dorénavant 378,2 millions de francs.

PASSIF	<i>Situation au</i>	<i>Situation au</i>	<i>Variations</i>
	<i>31.12.2012</i>	<i>31.12.2011</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
Engagements	1'712'430'734	1'564'073'134	+148'357'600
Engagements courants	217'683'401	176'901'920	+40'781'481
Dettes à moyen et long termes	1'365'043'946	1'265'736'903	+99'307'043
Dettes envers des entités particulières	373'884	1'109'916	-736'032
Provisions	14'886'086	20'524'770	-5'529'835
Passifs transitoires	114'334'568	99'799'624	+14'534'944
Financements spéciaux	94'458'335	91'304'436	+3'153'899
Réserves	20'985'361	18'662'631	+2'213'882
Total	1'827'765'582	1'674'040'201	+153'725'381

Engagements

Engagements courants L'augmentation des engagements courants de 40,8 millions de francs s'explique de la manière suivante:

- augmentation des créanciers pour 2,7 millions de francs;
- augmentation des comptes courants de 9,2 millions de francs, en relation avec les versements forfaitaires par la Confédération pour les routes principales suisses (Loi sur le fonds d'infrastructure, LFinfr et ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, OUMin);
- augmentation du compte de gestion avec la Confédération de 23,5 millions de francs due principalement à la mise en compte de la part du produit concernant l'impôt fédéral direct de novembre 2012.
- augmentation des comptes courants du service de l'action sociale de 4,5 millions de francs concernant la part due par l'Etat sur les dépenses 2012.

Dettes à moyen et long termes La dette augmente d'environ 99,3 millions de francs. Un accroissement de 50 millions de francs provient d'une part des emprunts "reconnaisances de dette" et d'autre part de 50 millions de francs d'augmentation d'emprunts par obligations.

Engagements envers les entités particulières Les dettes envers les entités particulières diminuent de quelque 0,7 million de francs.

Provisions Dissolution nette de provisions pour environ 5,6 millions de francs. Voici les plus importantes:

- constitution de 3 millions de francs découlant d'une aide extraordinaire accordée pour la Providence;
- constitution de 7,3 millions de francs pour la CCT Santé 21;
- dissolution de 1,6 millions de francs pour la couverture du déficit 2011 du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP);
- dissolution de 4,5 millions de francs pour le retard de comptabilisation de poursuites lancées suite à des problèmes informatiques en 2011;
- dissolution partielle de 1,1 million de francs en fonction de l'avancement des travaux informatiques pour NOMAD;

- dissolution partielle de 1,9 million de francs des indemnités forfaitaires de l'office fédéral des migrations (ODM);
- dissolution de 1,3 million francs concernant la faillite du bâtiment de Mycorama.

Passifs transitoires Les passifs transitoires augmentent de 14,5 millions de francs par rapport à l'année précédente. Il s'agit essentiellement d'un montant de 10,3 millions de francs concernant les hospitalisations hors canton, dû aux changements fondamentaux qui découlent de la réforme hospitalière entrée en fonction en 2012.

Financements spéciaux Globalement, la fortune des fonds augmente de 3,2 millions de francs. Les baisses les plus significatives apparaissent au fonds des réformes des structures des communes (-5,1 millions), au fonds de la promotion de l'économie (-4,8 millions), et au fonds des sports (-7,3 millions) qui a été sorti des comptes de l'Etat avec effet au 31 août 2012. Par contre, il y a également des augmentations de fortune pour le fonds des eaux (+3,8 millions), au fonds d'aide aux communes (+12,7 millions) et au fonds pour l'intégration professionnelle (+3 millions).

Réserves Les réserves augmentent de 2,2 millions de francs par rapport à l'année 2011. Cela provient essentiellement de la création d'un montant de 1,8 million de francs pour des projets d'investissements.

Fonds administrés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans les tableaux ci-après:

FONDS APPARTENANT À L'ÉTAT

	Fortune nette		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2012 Fr.	Situation au 31.12.2011 Fr.	
Fonds des sapeurs-pompiers	1'692'893.61	1'507'283.66	+185'609.95
Fonds d'aide aux communes	22'163'553.30	9'466'763.68	+12'696'789.62
Fonds des routes communales	1'112'999.90	985'198.35	+127'801.55
Fonds d'aménagement du territoire	9'236'173.00	7'807'437.68	+1'428'735.32
Fonds forestier de réserve	3'186'159.89	3'155'897.85	+30'262.04
Fonds de conservation de la forêt	1'947'977.01	2'278'898.06	-330'921.05
Fonds des mensurations officielles	10'441'526.50	11'351'791.46	-910'264.96
Fonds des eaux	3'978'798.65	137'474.20	+3'841'324.45
Fonds d'aide au logement	4'642'904.43	3'776'869.26	+866'035.17
Fonds cantonal de l'énergie	5'919'809.30	4'634'722.25	+1'285'087.05
Fonds pour l'intégration professionnelle	3'932'420.78	906'496.81	+3'025'923.97
Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise	11'909'892.60	16'739'396.18	-4'829'503.58
Fonds d'aide aux régions de montagne	1'475'101.10	1'824'821.35	-349'720.25
Fonds de politique régionale	2'111'632.65	2'457'448.15	-345'815.50
Fonds viticole	3'382'505.03	3'427'600.98	-45'095.95
Fonds pour encouragement aux études	1'106'935.35	1'148'938.35	-42'003.00
Fonds des sports	0.00	7'277'833.20	-7'277'833.20
Fonds des activités culturelles et artistiques	686'880.16	951'091.14	-264'210.98
Fonds pour l'encouragement cinématographique	120'753.85	127'602.05	-6'848.20
Fonds pour la protection civile régionale	774'177.35	718'957.45	+55'219.90
Fonds contributions de remplacement des abris PC	297'600.00	0.00	+297'600.00
Fonds pour la formation et l'intégration des jeunes	1'824'110.15	2'433'844.30	-609'734.15
Fonds pour réformes des structures de l'Etat	887'332.90	1'480'890.20	-593'557.30
Fonds pour réformes des structures des communes	1'626'197.12	6'707'179.12	-5'080'982.00
Fonds structures accueil extra-familial	0.00	0.00	0.00
Total	94'458'334.63	91'304'435.73	+3'153'898.90

FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	Solde du compte courant		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2012 Fr.	Situation au 31.12.2011 Fr.	
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+646'020.30	+832'600.75	-186'580.45
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	-358'986.36	-1'109'916.36	+750'930.00
Fonds de désendettement	-14'897.65	+20'509.75	-35'407.40
Total	+272'136.29	-256'805.86	+528'942.15

- (+) Solde en faveur de l'Etat
- (-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

Le fonds des sports a été clôturé au cours de l'année et sa fortune est désormais gérée par la commission de répartition de la part des bénéficiaires de la Loterie Romande en faveur du sport.

Conclusions

Le résultat de fonctionnement des comptes 2012 peut être qualifié de bon. Ceci est essentiellement dû à des revenus fiscaux en forte hausse. S'il était attendu que l'impôt sur les personnes morales poursuive sa progression, le résultat de l'impôt sur les personnes physiques est plus surprenant car les derniers exercices avaient laissé apparaître une certaine stagnation. L'exercice 2012 est marqué par l'encaissement de bordereaux soldes supérieurs à la moyenne et consécutifs à des composantes variables importantes sur les salaires en 2011. Il faut s'en réjouir mais ne pas oublier que, dès 2013, les comptes de l'Etat devront absorber la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Les recettes fédérales de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé se portent également bien.

Le Conseil d'Etat continue à être satisfait de la bonne maîtrise des charges d'exploitation. Ainsi, le processus de dérogation et les délais de carence ont permis de contenir les charges de personnel. Les comptes présentent un écart favorable de 9,2 millions de francs par rapport au budget. La maîtrise des charges de personnel n'est pas sans conséquence sur le personnel de l'Etat. Le Conseil d'Etat continue d'y être attentif.

Moins réjouissante est la hausse marquée de certaines charges par rapport au budget initial. La progression des charges d'aide matérielle et du coût des hospitalisations hors canton est particulièrement inquiétante. Les dépenses de santé sont également aggravées de deux provisions dans les dossiers "Providence" et "HNe".

Sur le plan des investissements, les efforts de suivi ont permis de se rapprocher de l'enveloppe budgétaire votée. Le dossier des prisons accuse un retard important mais les causes en sont connues. Il faudra néanmoins rectifier le tir. Le chantier Microcity tient la planification et devrait s'achever comme prévu en 2013. L'enveloppe des investissements restera néanmoins restreinte en 2014. Au vu du nombre d'investissements prévus, des choix seront nécessaires.

Malgré un excédent de financement, la dette a légèrement progressé de 100 millions de francs pour se situer à 1,3 milliard de francs. Cette hausse était prévisible à fin 2011, car des emprunts ont été remboursés en 2011 sans que de nouvelles dettes soient simultanément contractées. Cette situation s'est reportée en 2012 où des emprunts ont été nécessaires pour faire face aux besoins de liquidités.

En finalité, le constat global de ces comptes 2012 est satisfaisant. Le Conseil d'Etat a donc décidé de respecter les engagements fixés dans la loi du 7 décembre 2010 sur l'évolution du traitement du personnel de la fonction publique pour les années 2011 à 2013. Un montant de 2,5 millions de francs a été alloué dans ce but.

Au surplus, il propose au Grand Conseil de valider une série d'écritures de bouclage devant permettre à l'Etat de faire face à certaines obligations futures, jugées prioritaires, et pour lesquelles le financement n'est pas assuré aujourd'hui. Il s'agit de:

Opération	En millions de francs
Réserve pour projets d'investissement	1,8
Attribution extraordinaire au fonds de l'énergie pour faire face aux mesures de politique énergétique	2,0
Attribution extraordinaire au fonds d'aide aux communes pour honorer les montants dus à Milvignes et Val-de-Ruz	6,6
Financement des festivités du bicentenaire de l'entrée du Canton dans la Confédération en 2014	0,9

Le résultat final du compte de fonctionnement est ainsi de 0,1 million de francs.

Ces bons résultats 2012 ne doivent pas masquer les difficultés et les défis qui restent les nôtres à l'approche d'une nouvelle législature. La mise en œuvre d'un budget 2014 et d'un plan financier 2015-2017 respectant les limites du frein à l'endettement posera d'énormes problèmes aux autorités de ce canton. L'assainissement de prévoyance ne pèsera très lourd sur nos finances et nous devons trouver des moyens pour mener à terme des réformes importantes dans la fiscalité, les transports ou la santé par exemple et pour absorber des baisses prévisibles de la RPT.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous vous soumettons le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 18 février 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. Gnägi

La chancelière,
S. Despland

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2012

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 18 février 2013,
décrète:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes
de l'exercice 2012, à savoir

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>	Total des charges	2'058'530'273.89	
	Total des revenus		2'058'626'290.26
	Excédent de revenus	96'016.37	
<i>Compte des investissements</i>	Total des dépenses	102'068'898.86	
	Total des recettes		43'967'009.06
	Investissements nets		58'101'889.80
	Investissements nets	58'101'889.80	
	Amortissements à charge du compte de fonctionnement		64'430'222.16
	Solde reporté à l'actif du bilan	6'328'332.36	
<i>Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2012, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2012.		

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>	<u>Conseil d'Etat</u>	
	381110 Attrib. bicentenaire	+900'000.--
	<u>Service financier</u>	
	381331 Attrib. pour des investissements	+1'800'000.--
	<u>Service des communes</u>	
	390710 Attrib. fonds d'aide aux communes	+6'600'000.--
	<u>Service de l'énergie et de l'environnement</u>	
	390737 Attrib. fonds de l'énergie	+2'000'000.--

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2012, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

**DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DES FINANCES
Service des contributions**

**Variation des recettes fiscales entre
l'évaluation intermédiaire d'août 2012 et
le résultat des comptes au bouclement**

*Impôt des personnes physiques,
écart de -10 millions de francs*

Pour l'évaluation intermédiaire des recettes fiscales d'août 2012, nous nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de bord de juillet 2012. Au 31 juillet 2012, après 5 mois et demi de travaux de taxation, nous avons traité environ 60'000 dossiers, soit un peu plus de 60% du total des contribuables enregistrés. La masse imposable de ces contribuables ne représentait toutefois que moins de la moitié du total du revenu imposable au bouclement.

Dès la première évaluation, nous avons constaté une progression dans les recettes de l'impôt des personnes physiques qui s'est concrétisée au bouclement de manière encore plus importante. Cet écart s'explique par le traitement des dossiers importants dans la deuxième partie de l'année et principalement les dossiers des contribuables indépendants.

*Impôt des personnes morales,
écart de +1 million de francs*

Dans la deuxième partie de l'année, nous analysons les dossiers les plus importants. Le deuxième semestre 2012 a confirmé la bonne conjoncture économique et les bordereaux soldes 2011 ont été conséquents, preuve de la bonne santé de notre économie en 2011.

L'écart entre l'évaluation du mois d'août et le bouclement peut s'expliquer par une évolution des revenus plus grande que prévue et également par le fait que, d'une manière générale, les entreprises importantes ont déposé leur déclaration dans le dernier trimestre.

Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales

Les amortissements sur créances fiscales s'élèvent à 19,8 millions de francs en 2012.

Le tableau ci-après met en évidence une augmentation des encaissements de quelques 17 %. Seules sont prises en compte les créances concernant l'impôt des personnes physiques gérées avec la nouvelle application informatique (depuis 1998), à l'exclusion des créances à l'égard de personnes physiques antérieures à 1998 et de celles concernant les personnes morales.

CREANCES GERES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Solde en début d'année	31,5	32,5	50,9	54,9	44,2	38,9	35,4
Nouvelles créances transmises	38,8	39,4	31,1	46,6	61,1	50,7	40,0
Total	70,3	71,9	82,0	101,50	105,3	89,6	75,4
Encaissements	29,8	25,5	30,1	31,0	32,0	30,0	21,4
Amortissements	19,8	14,9	19,4	19,6	18,4	15,4	15,1
Solde en fin d'année	20,7	31,5	32,5	50,9	54,9	44,2	38,9

Les amortissements (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales) demeurent élevés, à 28,2% du total, mais il en va de même des encaissements qui représentent 42,4% du total sous gestion. Le solde en fin d'année 2012 diminue de près de 35%.

Le tableau ci-après montre comment les amortissements annuels, gérés avec le nouveau système, se répartissent entre les années fiscales.

REPARTITION DES AMORTISSEMENTS PAR ANNEE FISCALE

(En millions de francs)

Années fiscales	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
2012	0,0						
2011	0,3	0,0					
2010	8,0	0,2	0,0				
2009	6,6	5,2	0,4	0,0			
2008	2,4	4,9	10,0	0,5	0,0		
2007	1,1	2,4	4,7	9,5	0,4	0,0	
2006	0,7	1,1	2,3	5,4	8,8	0,5	0,0
2005	0,4	0,6	0,8	2,2	4,5	8,8	0,3
2004	0,2	0,2	0,5	0,2	3,0	3,8	7,8
2003	0,1	0,1	0,3	1,4	0,1	1,7	4,6
2002	0,0	0,1	0,2	0,2	0,6	0,5	1,8
2001	0,0	0,0	0,2	0,2	0,5	0,1	0,6
2000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
1999	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Total	19,8	14,8	19,4	19,6	18,4	15,4	15,1

Le montant cumulé entre 2002 et 2012 des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales déduction faite des encaissements sur relances (150,3 millions nets) représente 2,08% du produit de l'impôt cantonal direct des personnes physiques comptabilisé sur la même période (7,2 milliards).

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

	<i>Comptes 2012</i>	<i>Budget 2012</i>
Comptes de fonctionnement		
Valeur limite	2%	2%
Total des revenus	2'058'626'290.26	1'983'681'122
./. Subventions à redistribuer (rubriques 47)	90'854'839.25	89'436'700
./. Imputations internes (rubriques 49)	60'351'735.35	42'590'293
Revenus déterminants	1'907'419'715.66	1'851'654'129
<u>Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)</u>	<u>38'148'394.00</u>	<u>37'033'083</u>
Excédent de charges		17'340'070
Excédent de revenus	96'016.37	
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)	-0.01%	0.94%
Comptes des investissements		
Valeur limite	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	64'430'222.16	60'189'271
./. Excédent de charges + Excédent de revenus	96'016.37	17'340'070
Marge d'autofinancement	64'526'238.53	42'849'201
<u>Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)</u>	<u>92'180'340.76</u>	<u>61'213'144</u>
Investissements nets prévus	58'101'889.80	60'496'344
Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)	111.06%	70.83%

EFFECTIF DU PERSONNEL

<i>Départements</i>	<i>Situation au 31.12.2012</i>				<i>Situation au 31.12.2011</i>			
	<i>Postes complets</i>	<i>Postes partiels</i>	<i>Postes occupés</i>	<i>En valeur de postes complets</i>	<i>Postes complets</i>	<i>Postes partiels</i>	<i>Postes occupés</i>	<i>En valeur de postes complets</i>
CHAN/CCFI/PCGI/CE	47	22	69	58,6	44	14	58	52,1
Autorités judiciaires	87	60	147	125,0	90	62	152	126,9
DJSF	785	196	981	903,4	775	188	963	886,7
DSAS	56	114	170	128,3	56	107	163	121,9
DGT	285	121	406	355,8	299	108	407	358,6
DEC	269	156	425	373,2	273	149	422	370,5
DECS	153	348	501	335,0	158	337	495	333,4
Total	1682	1017	2699	2279,2	1695	965	2660	2250,1
Écoles cantonales - Pers. enseignant ¹⁾	508	959	1467	933,1	499	1002	1501	957,8

¹⁾ Y compris l'Université et Conservatoires de musique, hors assistants

Les effectifs mentionnés sont ceux du personnel présent au 31 décembre 2012. Les variations annuelles concernant le personnel administratif résultent principalement des mouvements de postes/personnes (vacances temporaires de postes, délais de carence, etc.), et signifient qu'il y avait plus de postes vacants à fin 2011 qu'à fin 2012. Les effectifs budgétaires, plus représentatifs, sont quant à eux stables avec 2334 équivalents plein-temps (EPT) en 2011 et 2338 EPT en 2012.

Des explications plus détaillées concernant les variations des effectifs sont disponibles dans les rapports de gestion du DJSF et du DECS.

Université de Neuchâtel : rapport sur l'exercice 2012

Un nouveau rectorat est officiellement entré en fonction le 1^{er} août 2012. Reconduite dans ses fonctions par le Conseil d'Etat en novembre 2011, la rectrice, Martine Rahier, s'est entourée d'une vice-rectrice et de deux vice-recteurs : Mme Simona Pekarek Doehler et MM. Pascal Mahon et Kilian Stoffel. Conformément à la loi sur l'Université, la nouvelle équipe s'est immédiatement attelée à l'élaboration du *Plan d'intentions 2013-2016* qui a été approuvé sans opposition par le Sénat le 3 décembre avant d'obtenir le préavis positif du Conseil de l'Université le 20 décembre 2012.

Une vision : préserver les valeurs pour miser sur l'excellence

Le rectorat en place entend consolider les acquis et renforcer encore tant les atouts que le profil d'excellence de l'Université de Neuchâtel.

L'Université de Neuchâtel a, d'une part, toujours l'ambition d'être une université de proximité, ancrée dans son milieu et une université à dimension humaine, qui se caractérise par la qualité de sa formation de base et de son encadrement. D'autre part, par la qualité et l'originalité des formations spécifiques qu'elle offre, par l'excellence de sa recherche, ainsi que par ses partenariats et collaborations avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, elle continue de viser à être une université reconnue, attractive au-delà de sa région et compétitive dans le paysage des hautes écoles, sur le plan national et international.

Professeurs

La repourvue de certaines chaires, la création ou la réorientation de certaines autres ont conduit, durant l'année 2012, à l'engagement ou à la nomination de 14 nouveaux professeurs, dont 2 femmes (FLSH : 5 dont 1 femme, FS : 5 dont 1 femme, FSE : 1, FD : 3). En outre, plusieurs postes (6) ont été ou seront mis au concours.

Titres et diplômes

Durant l'année académique 2011-2012, 997 titres et diplômes ont été délivrés (augmentation de 4.1% par rapport à 2011). Avec 44% des titres remis, la Faculté des lettres et sciences humaines arrive en tête, suivie de la Faculté des sciences économiques (près de 22%) et de la Faculté de droit (21%). La Faculté des sciences se situe à environ 15%. Ces pourcentages correspondent approximativement au nombre relatif des étudiants dans les facultés.

Etudiants

Après une augmentation de plus de 650 étudiants en 5 ans (17.5%), la rentrée académique 2012-2013 a vu ses effectifs se stabiliser à 4'358 (moins 20 étudiants par rapport à la rentrée précédente). La proportion des étudiantes est restée constante à 59%. La part des étudiants provenant d'un autre canton est de 46.8% (46.2% en 2011) et celle des étrangers de 22.3% (22.1% en 2011). Le nombre d'étudiants immatriculés en master se monte à 1'319 (-2.6% par rapport à 2011) et le nombre de doctorants est de 589 (+5.0%).

Finances

Au 13 janvier 2013 (état provisoire), le bouclage des comptes 2012 fait apparaître des charges pour un montant de 91'756'924 francs alors que les recettes se montent à 45'496'924 francs représentant ainsi une couverture de 49.6% du budget Etat (49.5% en 2011). L'enveloppe du canton de Neuchâtel s'élevant à 46'260'000 francs (47'500'000 francs en 2011), un montant de 536'263 francs a ainsi été affecté aux réserves de l'Université (soit 0.6% de l'ensemble des charges).

Comptes détaillés de l'Université (état au 13.01.2013)

NATURES COMPTABLES	TOTAL	DOM. CENTRAL	FLSH	FS	FD	FSE	FT
Charges de personnel	73'150'864.02	17'201'557.18	21'313'195.52	17'121'359.25	7'135'000.58	9'238'749.88	1'141'001.61
Biens, services et marchandises	12'962'959.07	5'845'498.35	2'146'309.26	3'265'986.69	873'215.01	721'651.65	68'331.66
Amortissements	3'594'640.84	845'461.41	135'520.00	2'562'150.09	0.00	46'509.34	5'000.00
Subventions accordées	1'512'197.00	1'130'179.00	136'870.00	127'470.00	59'498.00	50'910.00	7'270.00
Financements spéciaux / Préfin.	536'262.90	536'262.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGES	91'756'923.83	25'558'958.84	23'731'894.78	23'076'966.03	8'067'713.59	10'057'820.87	1'221'603.27
Revenus de biens	8'681.63-	1'561.63-	1'120.00-	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
Contributions	4'052'401.92-	448'439.34-	1'472'875.28-	520'691.71-	687'746.94-	918'400.65-	4'248.00-
Dédom. de collectivités publiques	19'364'215.28-	19'364'215.28-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions acquises	22'071'625.00-	22'071'625.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
REVENUS	45'496'923.83-	41'885'841.25-	1'473'995.28-	520'691.71-	687'746.94-	918'400.65-	10'248.00-
SOLDE	46'260'000.00	16'326'882.41-	22'257'899.50	22'556'274.32	7'379'966.65	9'139'420.22	1'211'355.27
301000 Personnel admin. et exploit.	19'234'892.75	13'384'284.71	1'699'971.66	2'659'616.03	640'075.63	793'449.71	57'495.01
301050 Salaires stagiaires et apprentis	250'688.80	55'358.60	0.00	195'330.20	0.00	0.00	0.00
302200 Traitements des professeurs	25'077'136.24	504'146.53	10'959'047.49	6'127'578.22	2'885'994.90	3'982'758.60	617'610.50
302250 Traitements corps interm.	16'194'774.72	482'688.02	5'033'122.50	5'178'511.65	2'364'561.10	2'866'514.30	269'377.15
303000 AVS, ALFA, chômage, acc., LAA	5'153'205.82	1'198'250.31	1'504'271.17	1'213'318.74	507'714.00	648'642.75	81'008.85
304000 Caisse de pensions	6'590'423.70	1'427'345.17	1'947'900.90	1'596'991.43	650'416.50	860'873.85	106'895.85
305610 Caisse de remplacement	388'888.82	6'091.40	153'055.27	107'174.20	48'679.75	65'273.95	8'614.25
309800 Autres charges de personnel	260'853.17	143'392.44	15'826.53	42'838.78	37'558.70	21'236.72	0.00
310645 Impr., fourn. Bur. & enseign.	3'466'370.85	1'249'729.39	837'393.19	689'737.19	389'308.10	264'441.48	35'761.50
311000 Machines, mobilier et équip.	1'006'926.13	854'192.27	40'547.12	87'700.31	21'236.89	3'249.54	0.00
312000 Eau, gaz, chauffage, électricité	1'760'796.50	94'345.40	223'155.75	1'185'712.05	221'503.15	22'020.70	14'059.45
314000 Entretien des bâtiments	582'128.74	253'150.54	88'745.65	173'506.37	63'645.38	239.20	2'841.60
315000 Entr. Mob., machines, équip.	216'244.51	93'819.62	125.30	122'299.59	0.00	0.00	0.00
316220 Redevances d'utilisation	2'487'095.54	1'603'971.64	282'235.00	543'761.00	108.00	57'019.90	0.00
317230 Dédommagements pour frais	1'130'030.00	281'593.33	266'970.19	270'489.71	151'778.25	155'680.27	3'518.25
318000 Mandats, expertises, études	2'184'312.13	1'339'486.16	383'515.33	223'559.37	14'493.00	211'107.41	12'150.86
319800 Autres frais divers	129'054.67	75'210.00	25'088.28	7'809.45	11'142.24	9'804.70	0.00
331000 Amort. imm. patr. Administr.	3'594'640.84	845'461.41	135'520.00	2'562'150.09	0.00	46'509.34	5'000.00
363800 Subsidés aux ét. propres	1'479'197.00	1'097'179.00	136'870.00	127'470.00	59'498.00	50'910.00	7'270.00
365800 Divers organ. & inst. privés	30'000.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366800 Subs, aux pers. physiques	3'000.00	3'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
381100 Attr. financements spéciaux	536'262.90	536'262.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
420300 Intérêts sur c/c bancaires et CCP	1'561.63-	1'561.63-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
427300 Revenus imm. Patrim. adm.	7'120.00-	0.00	1'120.00-	0.00	0.00	0.00	6'000.00-
433600 Ecolages et finances de cours	3'403'590.23-	57'016.23-	1'369'583.00-	445'817.00-	630'432.00-	896'594.00-	4'148.00-
436650 Dédommagements de tiers	350'338.04-	94'569.46-	102'892.28-	74'754.71-	57'114.94-	21'006.65-	0.00
439850 Recettes diverses	345'003.30-	343'383.30-	400.00-	120.00-	200.00-	800.00-	100.00-
451600 Contributions autres cantons	19'317'685.63-	19'317'685.63-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
460800 Subv. fédérales diverses	22'071'625.00-	22'071'625.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGE NETTE DU CANTON	46'260'000.00	16'326'882.41-	22'259'366.05	22'594'862.67	7'379'966.65	9'141'331.77	1'211'355.27

**Evaluation du résultat
probable des comptes
2005 - 2012
(en millions)**

<i>Année</i>	<i>Budget</i>			<i>Prévisions de clôture</i>			<i>Comptes</i>			<i>Différence entre prévisions de clôture et comptes</i>		
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Résultat</i>
2005 ¹⁾	1'714.7	-1'666.0	+48.70	1'735.2	-1'641.3	+93.90	1'723.7	-1'645.0	+78.70	-11.50	-3.70	-15.20
2006 ²⁾	1'755.1	-1'711.6	+43.50	1'747.4	-1'744.9	+2.50	1'723.1	-1'768.2	-45.10	-24.30	-23.30	-47.60
2007	1'785.4	-1'742.2	+43.21	1'817.0	-1'811.8	+5.20	1'791.5	-1'798.9	-7.39	-25.50	+12.91	-12.60
2008	1'844.1	-1'811.0	+33.10	1'876.1	-1'846.9	+29.20	1'894.9	-1'908.9	-14.00	+18.80	-62.00	-43.20
2009	1'893.2	-1'863.0	+30.20	1'925.0	-1'868.4	+56.60	1'912.9	-1'880.5	+32.40	-12.10	-12.10	-24.20
2010	1'886.7	-1'852.9	+33.86	1'882.7	-1'860.8	+21.90	1'922.3	-1'900.9	+21.40	+39.60	-40.10	-0.50
2011	1'947.1	-1'931.7	+15.40	1'968.2	-1'930.9	+37.30	1'950.9	-1'953.9	-3.00	-17.30	-23.00	-40.30
2012	2'001.0	-1'983.7	+17.30	2'012.9	-2'023.3	-10.40	2'058.5	-2'058.6	-0.10	+45.60	-35.30	+10.30

¹⁾ Sans prise en compte des opérations liées aux versements de la BNS

²⁾ Avant mise en œuvre du principe d'échéance



Compte de fonctionnement détaillé

La récapitulation du compte de fonctionnement figure en pages 9 et 10